



SOMMAIRE

Point 15 de l'ordre du jour :

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (suite) :

- a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité..... 1145

Point 28 de l'ordre du jour :

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (suite) :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;  
b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports;  
c) Rapports du Secrétaire général ..... 1146

**Président : M. Rüdiger von WECHMAR**  
(République fédérale d'Allemagne).

**POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (suite\*) :**

**a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité**

1. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je renvoie l'Assemblée à la déclaration faite par le représentant du Costa Rica au cours de la 59<sup>e</sup> séance plénière hier après-midi.

2. Nous allons maintenant procéder au vingt-troisième scrutin pour élire un membre non permanent du Conseil de sécurité. Le troisième scrutin limité qui a eu lieu le 11 novembre 1980 [57<sup>e</sup> séance] n'ayant pas été concluant, nous devons maintenant procéder à un scrutin libre, conformément à l'article 94 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

3. Pour ce scrutin libre, tout Etat Membre du groupe B, le groupe des Etats d'Amérique latine, peut être candidat, à l'exception de la Jamaïque, dont le mandat vient à expiration et qui n'est donc pas immédiatement rééligible, et du Mexique, dont le mandat n'a pas encore expiré.

4. Les bulletins de vote vont être distribués et je demande aux membres de n'écrire le nom que d'un seul pays. Tout bulletin de vote contenant le nom de plus d'un pays sera déclaré nul.

\* Reprise des débats de la 59<sup>e</sup> séance.

Pages

Sur l'invitation du Président, M. Adeyemi (Nigéria), M. Tinca (Roumanie) et M. Jasudasen (Singapour) assument les fonctions de scrutateur.

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

5. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

*La séance est suspendue à 15 h 35; elle est reprise à 15 h 45.*

6. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote pour l'élection d'un membre non permanent au Conseil de sécurité est le suivant :

Bulletins déposés :	140
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	140
Abstentions :	5
Nombre de votants :	135
Majorité requise :	90

Nombre de voix obtenues :

Panama .....	111
Costa Rica .....	16
Cuba .....	2
Bolivie .....	1
Colombie .....	1
Honduras .....	1
Nicaragua .....	1
Pérou .....	1
Suriname .....	1

*Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, le Panama est élu membre non permanent du Conseil de sécurité, pour un mandat de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1981 (voir décision 35/311).*

7. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : J'adresse toutes mes félicitations au Panama ainsi qu'aux autres pays qui ont été élus membres non permanents du Conseil de sécurité.

8. Je saisis également cette occasion pour remercier nos scrutateurs de l'aide qu'ils nous ont apportée au cours de ces élections.

9. Le représentant du Panama souhaite faire une déclaration et je vais lui donner la parole.

10. M. ILLUECA (Panama) [interprétation de l'espagnol] : Il y a, dans la vie des peuples, des moments glorieux qui demeurent inscrits dans les annales de l'histoire comme un sujet d'orgueil pour leur image de marque nationale. L'élection du Panama au Conseil de sécurité, en qualité de représentant des pays

d'Amérique latine, est l'un de ces événements mémorables que la nation panaméenne accueille avec un sentiment d'honneur et un sens élevé des responsabilités.

11. Conformément au caractère moderne et dynamique, indépendant, non aligné et progressiste de la politique internationale du Panama, la présence panaméenne au Conseil de sécurité est un engagement de faire triompher les intérêts de l'Amérique latine et des peuples du tiers monde.

12. Je voudrais m'acquitter d'une obligation et exprimer les sentiments de mon pays, en remerciant profondément, de la part des Panaméens, toutes les délégations qui, par la force persuasive de leur vote, ont permis au Panama de devenir à nouveau membre du Conseil de sécurité.

13. Mais en exprimant ses remerciements à cette assemblée, ma délégation désire, au nom du Gouvernement et du peuple panaméens, rendre hommage, de façon franche et toute particulière, au noble geste de la république sœur du Costa Rica qui a apporté une solution rapide à ce problème électoral et qui a permis ainsi l'élection du Panama.

14. Personne ne saurait mieux exprimer les sentiments du Panama à l'égard du Costa Rica, que le Président du Panama lui-même, M. Aristides Royo, qui, dans un message qu'il vient de transmettre au Président costaricien, M. Rodrigo Carazo, déclarait ce qui suit :

« Le geste généreux du Costa Rica consistant à retirer sa candidature au Conseil de sécurité, qui a eu pour résultat l'élection du Panama à l'organe politique suprême des Nations Unies, lui vaut toute la reconnaissance du Gouvernement et du peuple panaméens. »

Plus loin, le président Royo ajoute :

« Guidé par les mêmes sentiments de noblesse qui vous ont poussé à faire ce geste, je peux vous assurer que notre représentant au Conseil de sécurité servira au mieux les intérêts du Panama et du Costa Rica, ainsi que ceux de l'Amérique latine et du tiers monde. Dans ce but, le Panama maintiendra des relations constantes avec les différents gouvernements, et avec le vôtre, plus particulièrement, car vous êtes non seulement une nation voisine, mais un pays ami. Le Costa Rica, depuis très longtemps, projette l'image particulière d'une nation qui est un modèle de civisme, de liberté et de démocratie, grâce à laquelle les Costa-Riciens et leurs dirigeants se sont acquis le respect et l'admiration des peuples du monde représentés au sein de l'Organisation des Nations Unies. »

15. Le message présidentiel que je viens de citer est l'expression fidèle des sentiments du Panama à l'égard du Costa Rica. Unis par le même isthme, ceinture de l'Amérique, que baignent le Pacifique et la mer des Antilles, les Costa-Riciens et les Panaméens ont fait par le passé leur chemin ensemble, continueront de même à l'avenir. La vérité est que rien ne nous sépare et que l'union géographique n'est rien de plus que l'expression profonde d'une réalité politique et spirituelle et que toutes les circonstances historiques nous invitent à agir dans l'intérêt de nos peuples, dans une lutte commune visant les mêmes objectifs de justice et de progrès.

16. Pour conclure, je voudrais réitérer nos remerciements à tous les représentants ici présents qui ont voté pour le Panama, et leur faire part de la promesse que mon pays, dans toutes ses démarches au Conseil de sécurité, saura respecter les buts des Nations Unies et les aspirations des peuples d'Amérique latine et du monde, dans une atmosphère de paix, de tolérance, et de coexistence dans un bon voisinage, qui permette à l'Organisation d'affronter les grands problèmes de notre époque.

## POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR

### Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (suite) :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports;
- c) Rapports du Secrétaire général

17. M. CÉZAR (Tchécoslovaquie) [*interprétation de l'anglais*] : La lutte contre les derniers vestiges du colonialisme, contre toutes formes et manifestations du racisme, contre l'oppression raciale et contre l'*apartheid* pratiqué par l'Afrique du Sud, qui est l'un des crimes les plus haïssables et l'une des violations les plus grossières de tous les droits fondamentaux de l'homme dans le monde d'aujourd'hui, détient constamment la première place dans les préoccupations des Nations Unies. En dépit des efforts déployés par la majorité des Membres de cette enceinte mondiale, qui sont reflétés dans une longue liste de résolutions adoptées par les divers organes de notre organisation, et en dépit des appels lancés par la communauté du monde démocratique tout entière, le régime de Pretoria continue à méconnaître et à bafouer l'opinion publique mondiale, tout en perfectionnant et en développant encore davantage ce système monstrueux de gouvernement. Son potentiel moderne tout entier, édifié grâce à son exploitation accrue de la population africaine, est entièrement au service des idées racistes les plus réactionnaires.

18. La République socialiste tchécoslovaque se félicite que les Nations Unies fassent inlassablement des efforts visant à poursuivre la lutte contre les pratiques infâmes des racistes sud-africains car, somme toute, c'est sous l'égide des Nations Unies que, en dépit d'exceptions bien connues, systématiquement mises à jour et sans cesse condamnées, la communauté internationale s'est unie pour déclarer que l'*apartheid* était un crime contre l'humanité. Nous sommes convaincus que les Nations Unies nous permettent de disposer de l'enceinte la plus appropriée pour engager une lutte implacable à l'échelle mondiale contre l'*apartheid* et l'oppression raciale jusqu'à la victoire finale. Nous sommes fermement convaincus qu'en dépit des difficultés et du caractère complexe que présente cette lutte de longue haleine, en dépit des obstacles élevés encore et toujours artificiellement par une réaction aux desseins les plus sombres, et en dépit des nouvelles manœuvres intentées par les racistes de Pretoria et par leurs protecteurs, les Nations Unies verront le jour où nous célébrerons ici avec joie la victoire sur l'*apartheid*; toutes les manifestations qui

l'accompagnent seront alors éliminées définitivement; la discrimination raciale pratiquée par les dirigeants sud-africains — l'une des formes les plus dégradantes et les plus cruelles de l'exploitation colonialiste et capitaliste — aura été effacée de la surface de la terre; elle aura été définitivement éliminée et ses racines auront été détruites à tout jamais. Nous sommes tenus par nos convictions, par notre attachement aux principes fondamentaux et plus que jamais en vigueur de la Charte de notre organisation, par les décisions que nous avons prises et par notre responsabilité commune envers les générations futures, de lutter en vue de réaliser cet objectif.

19. La position de la République socialiste tchécoslovaque à ce sujet est bien connue. Aujourd'hui, comme par le passé, nous dénonçons les politiques racistes. La Tchécoslovaquie a rompu toutes relations diplomatiques, économiques, culturelles et autres avec le régime de l'Afrique du Sud; elle a mis fin à tout contact avec l'Afrique du Sud et poursuit avec constance une politique de boycottage de l'Afrique du Sud. Conformément à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* [résolution 3068 (XXVIII), annexe], adoptée par l'Assemblée générale en 1971, nous rejetons toute tentative visant à considérer la politique d'*apartheid* comme une question interne propre à l'Afrique du Sud. Nous sommes d'avis que la violation des sanctions approuvées contre l'Afrique du Sud est un acte hostile perpétré à l'encontre des Nations Unies. Nous dénonçons le Gouvernement sud-africain qui n'a cessé de perpétrer et de multiplier ses actes d'agression contre les Etats voisins indépendants et nous protestons contre le fait que l'on se sert du Territoire de la Namibie, qui continue d'être illégalement occupé par l'Afrique du Sud, pour procéder à ces opérations.

20. Conformément aux principes et aux directives fondamentales de notre politique étrangère ainsi qu'aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, nous savons que notre devoir est de lutter contre la nature et les manifestations de la politique sud-africaine afin que la souillure qu'elle engendre soit définitivement éliminée de la surface de notre planète.

21. De plus, à l'avenir, la République socialiste tchécoslovaque encouragera vivement, et en se refusant à toute concession, toutes les mesures adoptées par l'Organisation des Nations Unies, par ses organes ainsi que par toutes autres organisations visant à accélérer la chute du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid* en Afrique du Sud. Nous faisons nôtres les justes revendications de la majorité écrasante des Etats du monde en vue d'élargir les mesures appliquées à l'encontre du Gouvernement raciste de Pretoria, en particulier eu égard à la cessation des investissements en capitaux, de tous crédits et prêts, à l'imposition d'un embargo total sur les ventes de pétrole à l'Afrique du Sud, ainsi que toutes autres mesures prises à cette fin dans les domaines politique, économique et militaire, et enfin, et ce n'est pas l'un des moindres, dans le domaine nucléaire. La Tchécoslovaquie est d'avis que la situation qui règne actuellement en Afrique australe exige que les sanctions qui ont été décidées à l'encontre de l'Afrique du Sud soient pleinement appliquées, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

22. Nous partageons l'avis que la politique exercée par l'Afrique du Sud représente une menace à la paix et à la sécurité internationales. Cette position a été encore renforcée par le fait que l'Afrique du Sud fait tout son possible pour se doter d'armes nucléaires pour ses forces armées, menaçant ainsi la sécurité de la région tout entière.

23. La République socialiste tchécoslovaque continuera donc à appuyer pleinement la lutte de libération nationale que mènent tous les peuples de l'Afrique australe. Par l'intermédiaire des organisations gouvernementales et non gouvernementales de la Tchécoslovaquie, ainsi que par le truchement des organisations internationales, nous continuerons à accorder à l'avenir un appui moral et politique et une aide matérielle aux mouvements de libération nationale, notamment en collaborant à la formation de leurs cadres.

24. Malgré tous les efforts de l'Organisation et de toute la communauté mondiale progressiste, le système fondé dans tous ses aspects sur des principes racistes monstrueux, le système qui condamne la majorité écrasante de la population de l'Afrique du Sud à jouer le rôle d'esclaves modernes, existe toujours. Comme le fait est souligné dans *The Economist* du 21 juin 1980, quelque 2 000 lois et ordonnances ont été adoptées pour ériger ce système, dont 353 décrets-lois spéciaux relatifs à la population africaine qui, bien entendu, n'a pris aucune part à leur adoption.

25. Selon le *U.S. News and World Report* du 9 juin 1980, quelque 300 000 Africains sont emprisonnés chaque année simplement pour avoir contrevenu aux prétendues lois régissant les mouvements de la population. La raison pour laquelle ce système se maintient est que les efforts mondiaux visant à l'éliminer se heurtent à la résistance acharnée des représentants de la minorité blanche d'Afrique du Sud et, surtout, à la position négative, hésitante, faite de compromissions et, en définitive, complètement réactionnaire des gouvernements de quelques grands pays occidentaux. Les cercles monopolistiques de ces pays continuent à coopérer avec le gouvernement Botha afin de le consolider plus encore et de mettre l'ensemble de l'Afrique australe, tous les aspects de sa politique, toutes ses ressources naturelles au service de leurs objectifs politiques mondiaux et de leurs intérêts économiques, militaires et stratégiques. C'est seulement grâce à l'aide globale des sociétés transnationales que l'Afrique du Sud a pu se doter d'un énorme potentiel industriel et militaire qui constitue une menace permanente pour la paix. Selon des données publiées dans la *Strategic Review* de l'Institute for Strategic Studies de l'Université de Pretoria, du numéro de septembre 1979, les dépenses budgétaires du régime de Pretoria à des fins d'armement ont décuplé au cours des 10 dernières années.

26. Bien que les déclarations condamnant le régime d'*apartheid* et l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud abondent en Occident, ce sont les principaux pays occidentaux qui s'efforcent de perpétuer l'actuel état de choses dans la région de l'Afrique australe. Ils ne cessent de raffermir et de renforcer tous les éléments du régime de Pretoria, en prêtant une attention particulière à l'armée et à la police. Ils poursuivent une coopération

économique avantageuse et profitent au maximum du fait qu'au fond le sort du régime raciste de Pretoria dépend de leur appui.

27. La minorité blanche, le parti national et ses alliés de l'intérieur ne pourraient plus, à eux seuls, garder le pouvoir face à la résistance de la majorité africaine, des organisations de libération nationale et des forces démocratiques du monde. Le changement du rapport des forces dans le monde et les forces internes toujours plus nombreuses qui s'efforcent d'éliminer le racisme ont engendré une politique sud-africaine toujours plus acharnée et plus agressive. La détérioration des conditions intérieures et extérieures nécessaires à la continuation du régime d'*apartheid* est à la base de l'échec de ce qu'on appelle la bantoustanisation et de la création de nouvelles normes — plus démocratiques, dit-on.

28. Les dirigeants racistes ne relâchent pas leurs efforts désespérés tendant à maintenir leurs privilèges. Ils ne battent jamais en retraite; ils se contentent de changer de tactique. Ils essaient de temporiser, de compenser leurs revers politiques toujours plus nombreux, d'écraser la montée de la lutte de libération nationale et son élan social en vue de résoudre le problème de l'Afrique australe sur une base néo-colonialiste. Le racisme est résolu à défendre ses positions à tout prix. Les idées du régime raciste au pouvoir ont été très clairement exposées dans une interview accordée à la fin de l'année dernière à la revue *Time* par le premier ministre P. W. Botha, qui a déclaré à l'époque que toute tentative de mettre fin au régime actuel serait étouffée dans l'œuf et que toutes les forces à même d'être mobilisées le seraient à cette fin.

29. C'est pourquoi notre tâche, la tâche de tous les organes des Nations Unies, des autres organisations internationales et de la communauté mondiale tout entière est d'exercer une pression accrue afin de forcer l'Afrique du Sud et tous ceux qui l'aident à respecter les décisions de l'Organisation qui fournissent une base valable pour la libération complète des peuples de l'Afrique australe. Cette position, qui a été récemment confirmée par le Comité spécial contre l'*apartheid*, est également celle de la Tchécoslovaquie.

30. La délégation tchécoslovaque tient à souligner que la République socialiste tchécoslovaque est prête à appuyer toute mesure adoptée par les Nations Unies qui contribuera à la réalisation des objectifs fixés, accélérera la chute du racisme et de l'*apartheid* en Afrique du Sud et permettra de libérer la partie australe du continent africain.

31. M. KIRCA (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Nous sommes profondément convaincus que la question de la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, qui a constamment figuré à l'ordre du jour des Nations Unies depuis 34 ans, est certainement l'une des plus importantes et plus tragiques questions dont doit s'occuper la communauté internationale. La question est importante en raison de ce qui est en jeu : la dignité et le prestige de l'humanité et les valeurs morales de la communauté internationale contemporaine, ainsi que la violation des droits de l'homme fondamentaux, inscrits également dans la Charte des Nations Unies. La ques-

tion revêt un caractère d'urgence car on ne saurait attendre plus longtemps une réponse décidée de la part de la communauté internationale tout entière. En outre, le problème a acquis, cette année, une nouvelle dimension : la récente succession à l'indépendance du Zimbabwe est un nouveau rappel au régime de l'Afrique du Sud du fait que le cours de l'histoire est irréversible et qu'il conduit au gouvernement par la majorité.

32. En outre, la trente-cinquième session de l'Assemblée générale coïncide avec le vingtième anniversaire de l'adoption de l'historique résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Le bilan des Nations Unies depuis 20 ans à cet égard est éloquent, et ce facteur devrait également permettre au Gouvernement sud-africain de prendre conscience ne serait-ce que de la vigueur du processus de décolonisation.

33. Le Gouvernement turc n'a jamais cessé de se préoccuper de la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale inhumaine et institutionnalisée que pratique le régime de Pretoria. C'est à maintes reprises que nous nous sommes joints à d'autres délégations en diverses instances de notre organisation pour exprimer notre crainte qu'un violent affrontement racial mettant en danger la paix et la sécurité de l'Afrique australe tout entière ne soit inévitable, si cette abominable politique n'est pas abandonnée totalement.

34. En fait, nos craintes ont toujours été justifiées par les événements ultérieurs. Malgré les appels et les exigences continus de la communauté internationale, l'intransigeance et le défi du Gouvernement sud-africain n'ont été aucunement ébranlés. Ce gouvernement a continué de se livrer à des actes de répression massive, de persécution et de torture contre les adversaires de l'*apartheid* et la population autochtone d'Afrique du Sud, et il a continué de promulguer de nouvelles lois arbitraires comme le *Terrorism Act* et l'*International Security Act*. Il a interdit de nombreuses organisations et imposé de nouvelles restrictions à la presse. Les diverses races continuent d'être artificiellement séparées au moyen d'une série de lois qui nient à la vaste majorité ses droits de l'homme fondamentaux et la règle du droit. Le régime de Pretoria a déraciné de nombreux habitants et les a chassés de leurs foyers et a obligé de nombreuses personnes à vivre dans des *homelands*, qu'on appelle souvent aussi bantoustans. En outre, les pratiques sociales, économiques et administratives injustes ont engendré amertume et conflits, ce qui a causé de graves dommages à la structure politique et sociale de la société. Des dirigeants et des personnalités éminentes d'Afrique du Sud appartenant à toutes les races ont pris conscience du danger que cette politique raciale constitue pour l'unité et le bien-être du pays. Ils ont, par des procédés divers, exprimé leur opposition à l'évolution actuelle des événements et exigé un changement pacifique. Malheureusement, le message qu'ils se sont efforcés d'apporter n'a pas été entendu. Bien au contraire, ils ont été soit emprisonnés, soit mis en résidence surveillée, soit gardés à vue. En dépit de ces mesures de répression, l'opposition de la majorité de la population s'élargit et se renforce chaque jour. Des groupes nouveaux se sont joints

aux étudiants et aux travailleurs dans leur protestation. Nous constatons aujourd'hui que des hommes d'église, des enseignants, des avocats, des représentants de syndicats, bref, un large secteur de la population, joignent les rangs de ceux qui sont disposés à payer le prix de la lutte pour la liberté : les prisons du régime minoritaire.

35. Peu de questions ont fait une plus grande unanimité à l'Organisation des Nations Unies que l'appel lancé à l'Afrique du Sud pour qu'elle abandonne l'*apartheid* et libère les prisonniers politiques. Il y a quelques mois, plusieurs personnalités et organisations éminentes d'Afrique du Sud et du monde entier ont lancé une campagne pour la libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques afin qu'ils puissent être en mesure de participer pleinement à l'édification de l'avenir de leur pays. Ces appels ont reçu un large appui et ont été appuyés par les gouvernements et l'opinion publique du monde entier, à l'exception du régime sud-africain. Nelson Mandela et les autres ne seront ni les premiers ni les derniers prisonniers tant que le régime de Pretoria n'entendra pas la voix de la raison et ne recherchera pas une solution pacifique de ce problème grâce au dialogue avec les dirigeants politiques d'Afrique du Sud qui représentent le pays, avant qu'il ne soit trop tard. Deux options s'offrent aux dirigeants de la minorité blanche d'Afrique du Sud : où ils acceptent des changements radicaux dans un bref avenir, ou ils s'efforcent de survivre dans l'isolement le plus complet et au cœur d'une violence accrue et d'un antagonisme toujours croissant. Cette dernière option, bien entendu, les conduira à l'échec, tôt ou tard.

36. Il convient, à ce stade, d'évoquer certains des changements qui semblent avoir été apportés par le Gouvernement sud-africain au cours des deux dernières années en vue, prétendument, d'améliorer la situation de la population autochtone. Cependant, ces mesures limitées ne sont que des mesures de propagande pour faire croire à l'instauration de la stabilité économique et de mesures de libéralisation et sont certainement loin de refléter la volonté de la majorité de la population et, partant, de contribuer à l'élimination de ce système odieux.

37. En outre, les conséquences de la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain ne se sont pas fait sentir en Afrique du Sud uniquement, mais également au-delà des frontières de ce pays. Pendant l'année écoulée, l'Afrique du Sud a continué d'occuper la Namibie et de commettre des actes d'agression contre les pays voisins de première ligne, tels que l'Angola, la Zambie, le Botswana et le Mozambique. Cela a non seulement entraîné de lourdes pertes humaines et matérielles considérables, mais également élargi la zone du conflit en Afrique australe.

38. L'expérience du passé a clairement démontré que la pression politique par la voie de la négociation, du dialogue et de l'adoption de mesures dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies n'a pas réussi à faire entendre raison au régime de Pretoria. Par conséquent, au fur et à mesure que le temps passe, nous sommes de plus en plus convaincus que ce n'est que par la menace de mesures concrètes pouvant être prises par la commu-

nauté internationale contre l'Afrique du Sud que l'évolution dangereuse actuelle pourra être inversée.

39. A cet égard, nous estimons que la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité qui impose un embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies constitue un jalon dans la détermination de la communauté internationale d'étayer la pression politique contre le régime de Pretoria par des mesures concrètes. Certes, nous nous félicitons de la résolution 473 (1980) du Conseil de sécurité qui demande à tous les Etats d'appliquer strictement et scrupuleusement la résolution 418 (1977) du Conseil et de promulguer, en tant que de besoin, une législation nationale efficace à cette fin, en un nouvel effort pour assurer la pleine application de l'embargo sur les armes en le rendant plus complet; mais nous aimerions également réitérer la conviction que nous avons exprimée du haut de cette tribune l'année dernière<sup>1</sup>, à savoir que l'embargo sur les armes devrait s'accompagner de nouvelles mesures telles que des sanctions économiques pouvant être adoptées individuellement ou collectivement. L'attitude de défi que manifeste l'Afrique du Sud jusqu'ici montre clairement que les pressions contre ce régime doivent être accrues. Je tiens ici à m'associer aux remarques pertinentes faites hier par M. Thunborg de la Suède [58<sup>e</sup> séance], à l'effet que l'abandon des investissements étrangers et des prêts financiers à l'Afrique du Sud, l'imposition d'un embargo sur les armes contre ce pays et la fixation de limitations au trafic aérien de l'Afrique du Sud pourraient constituer certaines des mesures à envisager dans le cadre des sanctions économiques qui pourraient être adoptées contre ce régime minoritaire en vue d'entraver son économie et sa capacité de production et de l'isoler davantage du reste de la communauté internationale.

40. Nous estimons qu'il est grand temps que le Conseil de sécurité assume la responsabilité primordiale qui lui revient de maintenir la paix et la sécurité et d'adopter les sanctions économiques nécessaires à cet égard pour compléter l'embargo existant déjà sur les armes.

41. En outre, compte tenu de la capacité de production de l'Afrique du Sud d'armes nucléaires et de vecteurs, dont il est question dans le rapport du Secrétaire général, récemment publié<sup>2</sup>, eu égard au plan et à la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, et de la grande menace que cette évolution fait peser sur la paix et la sécurité de l'Afrique australe en particulier et du monde en général, c'est aux pays qui coopèrent avec le régime de Pretoria qu'incombe la responsabilité d'y mettre fin et de veiller à ce que des mesures de garantie soient adoptées pour empêcher que ne survienne une tragédie dont les conséquences seraient irréversibles.

42. Parallèlement aux mesures concrètes à adopter contre l'Afrique du Sud, la délégation turque estime qu'il faut poursuivre, aux échelons national et international, les efforts menés contre l'*apartheid* pendant

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières, 59<sup>e</sup> séance, par. 139.*

<sup>2</sup> *Plan et capacité d'action de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.10).

l'Année pour la lutte contre l'*apartheid* afin d'aider le peuple sud-africain à éliminer rapidement l'*apartheid* et à libérer son pays.

43. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour féliciter les membres du Comité spécial contre l'*apartheid* et du Secrétariat qui ont mené à bien la tâche qui leur revenait d'informer pleinement l'opinion publique des événements survenus récemment en Afrique du Sud et de mettre en œuvre de vastes programmes d'action internationale contre l'*apartheid*, sous la direction dévouée de M. Clark, du Nigéria.

44. La position du Gouvernement turc à l'égard de la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain est très nette. On sait que la Turquie n'entretient aucune relation avec le régime de Pretoria, que ce soit dans les domaines diplomatique, consulaire, économique, militaire ou commercial. Bien que modestement, la Turquie est heureuse de contribuer au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et au Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'*apartheid*, en tant que gage de sa solidarité avec ces peuples.

45. Pour conclure, je me rappelle que mon gouvernement estime qu'à moins qu'une évolution n'intervienne rapidement et positivement pour remédier à la situation en Afrique du Sud l'occasion de trouver une solution pacifique à ce problème sera perdue à tout jamais. La délégation turque continuera d'appuyer sans réserve toutes les mesures visant à mettre fin à l'odieuse politique d'*apartheid* et de soutenir tous les efforts dont l'objectif est d'instaurer en Afrique du Sud une nouvelle société qui se fonde sur un gouvernement par la majorité, sans considération de race, de couleur ou de croyance, conformément à l'esprit et aux principes de la Charte des Nations Unies.

46. M. FOURATI (Tunisie) : Encore une fois, l'Assemblée générale, dans des conditions de pessimisme, procède à l'examen de la question d'*apartheid*. Cette tragique question, qui constitue l'un des principaux défis à l'autorité, à la dignité et au prestige de notre organisation, est examinée dans un climat lourd d'incertitudes et de menaces.

47. Nous avons étudié avec intérêt le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/35/22] et je voudrais, au nom de ma délégation, me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour rendre hommage à tous les membres du Comité spécial et à son président, l'ambassadeur Clark, du Nigéria, pour le sérieux avec lequel ils ont effectué leur tâche.

48. Autant, cependant, avons-nous apprécié l'objectivité, la qualité et la précision de ce rapport, autant nous révoltons-nous contre le cours des choses en Afrique du Sud.

49. Si l'on se réfère à ce qu'écrit aussi le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, les choses vont se détériorant :

« ...l'inquiétude plus générale que suscite le système de discrimination raciale et d'*apartheid* en Afrique du Sud n'a fait que croître ces derniers mois,

par suite de l'aggravation des tensions et des violents incidents survenus dans ce pays. ... tant que les injustices criantes du système d'*apartheid* persisteront, elles continueront de susciter une préoccupation croissante dans la communauté mondiale. » [Voir A/35/1, section. III.]

50. Les autorités racistes de Pretoria ont non seulement ignoré, une fois de plus, les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, nargué les pressions de l'opinion internationale pour condamner l'*apartheid*, pire, elles poursuivent leur escalade de pratiques inhumaines, renforçant chaque jour davantage leur politique ségrégationniste, rendant ainsi impossible la vie de la population autochtone de plus de 21 millions d'habitants. Cette politique s'intensifie de jour en jour et le régime de Pretoria dévoile de plus en plus ouvertement les prétentions d'hégémonie qu'il a toujours nourries à l'égard de l'Afrique australe.

51. L'*apartheid* n'est pas seulement un problème moral, c'est aussi un problème politique pu.squ'une minorité blanche s'obstine à vouloir perpétuer sa domination sur une majorité noire en appliquant une législation choquante et irréaliste. C'est un problème concernant l'accession de la majorité à l'exercice du pouvoir. C'est également un problème économique car cette minorité recourt à la force pour s'appropriier et exploiter les ressources humaines et naturelles du pays. L'*apartheid* est, enfin, un problème social à cause de l'état de misère dans lequel sont confinés les Noirs sud-africains.

52. Nous devons donc examiner la question de l'*apartheid* dans son contexte véritable, celui d'une enclave coloniale fondée sur le racisme, l'emploi de la force brutale, le recours à l'agression, l'exploitation, le mépris et la haine de l'autochtone sud-africain. De ce fait, vouloir réduire l'*apartheid* à une question de violation des droits de l'homme revient à ignorer la racine du mal.

53. Les Nations Unies ne pourraient assumer toutes leurs responsabilités que si elles se décidaient à envisager et à organiser toute leur action en fonction de ces idées principales. Il s'agit d'admettre, une fois pour toutes, que l'on ne viendra à bout de l'*apartheid* que par une action résolue et avec des moyens mieux adaptés à cette démarche.

54. Les événements récents mentionnés dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* ont rappelé de nouveau à la conscience de la communauté internationale le drame qui se joue quotidiennement en Afrique du Sud. Ils sont révélateurs des intentions réelles des dirigeants racistes de Pretoria; ils constituent une confirmation de leur volonté à poursuivre la politique d'*apartheid*; ils rappellent à ceux qui continuent d'espérer un changement quelconque dans leur attitude qu'il est vain de continuer de se bercer d'illusions. Enfin, ils s'inscrivent dans la logique implacable inhérente au système d'*apartheid*, qui ne peut survivre sans répression et agression. Où que l'on regarde dans cette région de l'Afrique, l'injustice règne, absolue.

55. De nouveaux textes législatifs tendant à renforcer la ségrégation raciale sont promulgués, de nouvelles dispositions répressives pour châtier les adversaires de l'*apartheid* sont prises, les dispositions militaires et la

police de répression sont renforcés, de nouvelles armes sont fabriquées, du matériel stratégique est importé.

56. Le rapport du Comité spécial est nourri d'exemples multiples d'humiliation, d'injustice, de coercition, de terreur, de répressions policières toutes élevées au niveau d'un vaste système de discrimination raciale. Ces exemples nous permettent de mesurer l'étendue du malheur dans lequel suffoque le peuple sud-africain.

57. L'arrogance avec laquelle l'Afrique du Sud brave les Nations Unies et la conscience universelle a été amplement démontrée par les différents rapports du Comité spécial. Cette attitude de défi s'explique par le soutien politique, économique et militaire accordé généreusement à l'Afrique du Sud par ses alliés. Le rapport du Comité spécial a confirmé que les puissances occidentales, celles qui, de par la Charte, ont la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité, sont les principaux partenaires de l'Afrique du Sud. Comment dans ces conditions peut-on espérer le moindre progrès dans l'éradication du mal et quelle réelle signification peut-on donner aux résolutions adoptées par notre organisation sur l'*apartheid* ?

58. Plus grave encore, ces pays ne font rien pour décourager et empêcher la vente d'armes à l'Afrique du Sud. Ils apportent à Pretoria une assistance militaire importante et continuent de l'aider à produire et à perfectionner son propre armement. Il est étonnant que les pays européens ne réalisent pas ou ne veulent peut-être pas réaliser que le soutien qu'ils accordent au régime raciste sud-africain ne fait que l'encourager à poursuivre sa politique de discrimination, de répression et d'expansion.

59. Pretoria frise la naïveté s'il croit pouvoir contenir, par sa politique de domination, la lutte de libération du peuple sud-africain. Nous assistons aujourd'hui au réveil extraordinaire d'une conscience nationale qui est résolue à tenir la conscience universelle constamment en éveil, en état d'inquiétude permanente jusqu'à l'éradication totale de l'*apartheid*, qui constitue une injure à nos valeurs les plus sacrées. C'est tout un peuple asservi, humilié, qui se révolte pour la défense de sa dignité. Il ne reculera devant aucun sacrifice pour arracher ses droits inaliénables. Aucune force, si puissante soit-elle, ne saura arrêter sa marche irréversible vers la liberté ou étouffer sa quête légitime pour l'établissement de la justice et de l'égalité.

60. La dignité, la liberté et le respect se gagnent sur le terrain. Comme la plupart des peuples colonisés, les Sud-Africains, malgré les provocations, les arrestations, les persécutions et les souffrances, sauront mener à bien la lutte de libération, sous la conduite de leurs mouvements de libération, l'African National Congress d'Afrique du Sud [ANC] et le Pan Africanist Congress of Azania [PAC], parce qu'ils tirent de la volonté populaire des ressources illimitées et que le processus de libération qu'ils ont déclenché ne peut déboucher que sur la pleine réalisation de leurs droits légitimes.

61. L'intensification de la lutte et les victoires remportées doivent faire comprendre à Pretoria que le problème sud-africain ne saurait trouver de solution dans le cadre d'un règlement quelconque qui exclut la participa-

tion pleine et directe des mouvements de libération. En effet, un règlement n'est et ne saurait être concevable sans eux.

62. Le moment n'est-il pas maintenant venu pour Pretoria de se rendre à l'évidence et de comprendre qu'il est plus que jamais vain de vouloir imposer par la répression collective, la terreur généralisée, l'humiliation, une politique de discrimination que tout condamne ?

63. Cette année, comme les autres années, notre débat pourrait se terminer encore, après des discours éloquentes et des échanges animés, par plusieurs résolutions que les uns et les autres voteraient avec ou sans enthousiasme, mais qui ne changeraient rien à la situation en Afrique du Sud. Il ne tient qu'à nous, cependant, que notre débat fasse cette année exception et marque pour notre organisation un nouveau départ.

64. Dans quelques semaines, nous allons célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Faisons en sorte que cet anniversaire corresponde pour nous à une nouvelle stratégie contre les forces d'oppression raciste en Afrique du Sud. Si nous voulons épargner à notre organisation d'autres manquements, il nous faut étudier sérieusement d'autres voies que celles explorées jusqu'ici. Notre action et notre attitude pourraient être déterminantes pour l'avenir de nos frères sud-américains. Dépassons, pour agir, nos divergences et prenons conscience de notre solidarité.

65. Dans ses recommandations, que nous appuyons pleinement, le Comité spécial contre l'*apartheid* a tracé la voie la plus appropriée aux Nations Unies et à la communauté internationale pour l'avènement de la justice et de l'égalité en Afrique du Sud.

66. L'unanimité s'est faite jusqu'ici sur le devoir de fournir toute l'assistance nécessaire au peuple opprimé d'Afrique du Sud et sur l'urgence de porter à la connaissance de l'opinion mondiale la multiplicité et la gravité des pratiques racistes de la minorité blanche à l'encontre du peuple sud-africain. C'est sur la nécessité de réunir le Conseil de sécurité pour examiner la question de l'*apartheid* et l'opportunité d'arrêter des mesures telles que le renforcement de l'embargo et les sanctions économiques contre Pretoria que notre organisation a connu des défections. Nous invitons les partenaires de Pretoria à faire une nouvelle évaluation de la situation en se rappelant qu'il est dangereux de sacrifier la cause de la paix dans le monde et de la morale internationale à des intérêts immédiats qui ne peuvent être qu'éphémères.

67. Tous les efforts de persuasion morale ayant échoué, depuis de nombreuses années d'ailleurs, le seul moyen efficace de changer de situation serait l'application de sanctions économiques totales et le renforcement de l'embargo obligatoire sur les armes destinées à l'Afrique du Sud. Devant les nombreuses violations commises, les Etats sont appelés à prendre toutes les mesures concrètes nécessaires pour combler les lacunes et remédier aux échappatoires à l'embargo sur les armes.

68. Par ailleurs, la délégation tunisienne estime que des sanctions économiques totales sont politiquement opportunes, économiquement possibles, juridiquement

justifiés. Pour être efficace, ces sanctions doivent être totales et respectées par tous les Etats.

69. Il est grand temps que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités telles qu'elles sont définies dans la Charte et envisage enfin des mesures effectives pour appliquer sérieusement des sanctions contre le régime raciste de Pretoria. Cette décision répondrait aux préoccupations des Etats épris de paix et aux aspirations légitimes de la majorité africaine de l'Afrique du Sud qui y voit l'un des moyens les plus efficaces de se libérer du joug de la domination coloniale. L'échec de toutes les tentatives entreprises jusqu'ici devrait amener le Conseil de sécurité à faire face à ses responsabilités et à prévenir une conflagration générale qui ne tarderait pas à éclater si l'on ne prenait pas les mesures qui s'imposent. C'est la seule voie qui reste ouverte. Cette forme d'action est une nécessité d'autant plus impérieuse qu'elle est la seule susceptible d'arrêter les racistes dans leur fuite en avant.

70. Toutes les mesures que le Conseil de sécurité serait appelé à prendre devraient avoir l'appui total et sans réserve de tous les Etats Membres, et en particulier celui des partenaires de l'Afrique du Sud. Ces derniers doivent mettre fin à leur politique actuelle, qui ne fait qu'aggraver une situation déjà explosive. Nous leur lançons un appel pressant pour leur demander de dépasser la vaine et détestable philosophie du profit immédiat.

71. Nous pensons que, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité ne devrait point hésiter, face à l'arrogance de Pretoria, à recourir aux dispositions du Chapitre VII de la Charte et à décréter des sanctions coercitives que la situation régnant en Afrique du Sud justifie pleinement et qui offrent le seul moyen d'assurer un règlement pacifique à la question de l'*apartheid*.

72. Pour conclure, ma délégation tient à réaffirmer toute sa solidarité à la noble lutte que mène le peuple frère sud-africain sous la conduite de l'ANC et à l'assurer que la Tunisie continuera à lui accorder son soutien total jusqu'à l'instauration d'un règne démocratique en Afrique du Sud.

73. M. McHENRY (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Les problèmes de l'*apartheid* — le système de la domination raciale officialisé et institutionnalisé de la République sud-africaine — est une question prioritaire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis de nombreuses années. Je ne tire pas satisfaction d'être en mesure de prévoir que cette question continuera certainement à préoccuper de plus en plus les Nations Unies et la communauté internationale dans les années à venir. Nos peuples, collectivement et individuellement, devront se prononcer sur des questions suscitées par la pratique de l'*apartheid* en Afrique du Sud. Nous serons obligés de le faire car de telles pratiques sont contraires aux principes de la Charte des Nations Unies qui exigent le respect universel des droits de l'homme, des libertés et de la dignité humaines. Nous serons obligés de le faire car de telles pratiques peuvent avoir des conséquences graves pour la paix et la sécurité internationales.

74. Mais la question dont l'avenir de l'Afrique du Sud dépend est celle de savoir si le gouvernement et le peuple talentueux de ce pays sont prêts à faire face aux dures réalités de leur situation et à faire des choix nets qui détermineront si leur avenir sera fait de paix, de prospérité et d'harmonie raciale, ou de soulèvements, de violence et de dissensions raciales.

75. Cette année a été une année d'effervescence et de remous en Afrique du Sud. Il y a eu un boycottage massif par les étudiants des écoles de l'Afrique du Sud où règne la ségrégation, ce qui a paralysé l'enseignement pendant des mois. Nous avons constaté durant l'année passée une conscience croissante de la part de la communauté dite de couleur de l'Afrique du Sud et une identification croissante de leurs propres aspirations à la justice et à la dignité avec celles de leurs concitoyens qui composent la majorité noire. Nous avons également constaté une cohésion croissante à l'intérieur de la communauté noire où les dirigeants cherchent un terrain commun pour faire valoir leurs revendications pour une justice et des droits égaux.

76. La réponse des autorités sud-africaines à ces événements a été faite de confusion et d'hésitations. D'une part, nous avons vu le recours facile et toujours vain à des mesures répressives afin de repousser la pression croissante en faveur des changements, comme cela s'est produit cet été lorsque des centaines d'étudiants qui avaient organisé le boycottage et leurs partisans, tant de la communauté blanche que non blanche, ont été détenus. D'autre part, nous avons vu un nombre toujours plus grand de citoyens éminents sud-africains reconnaître que la politique de développement économique séparé, plus clairement concrétisée dans la politique des *homelands*, a échoué. Et de plus en plus les Blancs se joignent aux Noirs pour remettre en question le système d'*apartheid*. Les dirigeants du gouvernement et les politiciens, face à l'évidence croissante de l'échec du système d'*apartheid*, cherchent d'autres voies, comme cela ressort clairement de la pléthore des nouveaux plans constitutionnels en discussion.

77. Je ne pense pas que nous puissions méconnaître le ferment qui bouillonne actuellement en Afrique du Sud et une certaine volonté de changement — même si parfois elle est repoussée à plus tard ou d'ordre rhétorique — des dirigeants du Gouvernement sud-africain, pas plus que nous ne pouvons méconnaître les changements qui ont eu lieu durant l'année écoulée. On sait qu'il y a un grand débat chez les Sud-Africains aujourd'hui. On sait qu'il y a un effort pour pratiquer l'*apartheid* de façon plus nuancée.

78. Nous ne devons pas dénigrer l'importance de ces changements ni le fait qu'il y a aujourd'hui une plus grande sensibilité à ce problème. En fait, nous nous félicitons de ces changements. Mais nous ne devons pas nous leurrer en ce qui concerne leur véritable signification. Ce serait une erreur grave que d'interpréter cette reconnaissance croissante du besoin de changement comme un signe de la part du gouvernement et de la communauté blanche de leur engagement à procéder à des changements structurels fondamentaux nécessaires dans la société sud-africaine. Car il n'y a pas encore de participation politique totale de la majorité des citoyens



sud-africains dans le gouvernement de leur pays. Nous attendons encore le jour où tous les citoyens sud-africains pourront participer aux décisions, même en ce qui concerne ces changements qui ont lieu à l'heure actuelle.

79. La République sud-africaine se trouve aujourd'hui à un moment décisif de son histoire : elle doit choisir entre deux voies pour répondre aux légitimes revendications de la majorité de son peuple. L'une est la voie pacifique du consensus politique pour un gouvernement pacifique et démocratique au sein des divers groupes; l'autre est la voie vers une nouvelle résistance au changement.

80. Il n'est pas nécessaire d'aller chercher d'autres exemples pour admettre que la voie de la résistance, l'échec dans la mise en œuvre d'un changement pacifique pour atteindre les objectifs choisis, ne peuvent en fait que nous conduire rapidement vers la violence et vers une polarisation croissante de la société. En fin de compte, une telle résistance ne saurait étouffer le désir de l'ensemble du peuple sud-africain de jouir pleinement de ses droits civiques, politiques et humains. Si nous prenons l'exemple du Zimbabwe, nous ne pouvons que déplorer le nombre de vies humaines et d'années perdues au cours de la lutte entre ceux qui se sont opposés à l'inévitable et ceux qui s'en sont convaincus. La situation au Zimbabwe a montré que la négociation peut mener à des changements importants et cependant méthodiques, et qu'une pacifique, quoique difficile, transition peut être réalisée lorsque l'ensemble du peuple comprend qu'il y va de son intérêt d'agir de la sorte.

81. Je ne dis pas que le cas d'espèce de la solution pour le Zimbabwe s'applique à l'Afrique du Sud. Nous savons tous qu'il existe des différences considérables entre ces deux pays et que la situation en Afrique du Sud a un caractère unique. Mon gouvernement a tenu à ne pas proposer un schéma spécifique de règlement en Afrique du Sud. En fait, nous avons souligné que c'est aux habitants de l'Afrique du Sud, à tous les habitants de l'Afrique du Sud, de décider ensemble du plan à suivre. J'estime cependant que les années tragiques de guerre au Zimbabwe et le fragile processus de réconciliation actuellement en cours dans cette société, en même temps qu'ils nous mettent en garde contre les dangers de résistance au changement, nous laissent espérer qu'un règlement pacifique peut être réalisé en Afrique du Sud.

82. L'avenir de l'Afrique du Sud dépend de la voie que suivront le peuple et le Gouvernement d'Afrique du Sud pour éliminer la politique d'*apartheid* et pour permettre à chaque citoyen d'obtenir des droits égaux, y compris des droits politiques égaux et une entière liberté quant au choix de l'avenir.

83. Je suis convaincu qu'aucun progrès ne sera réalisé en Afrique du Sud tant que tous les Sud-Africains, quelle que soit leur race, ne se réuniront pas pour trouver un niveau d'entente susceptible d'assurer les fondements d'un gouvernement juste et représentatif. Là aussi, les autorités sud-africaines semblent faire une tentative en cherchant à établir un nouveau forum national au sein duquel des discussions concernant l'avenir du pays pourraient avoir lieu. Cependant, elles doivent

savoir que ces efforts demeureront suspects aux yeux des Noirs sud-africains et de la communauté internationale tant que certains segments de la population seront exclus, et tant que l'ordre du jour éludera la discussion des changements fondamentaux et déterminants nécessaires pour l'établissement d'un ordre politique social juste et équitable.

84. Je lance un vigoureux appel au Gouvernement sud-africain pour qu'il donne un signe de sa volonté d'entamer un dialogue véritable avec tout son peuple. Ce signe pourrait être convaincant s'il s'accompagnait d'une série de mesures visant à corriger les injustices du passé et à donner foi dans l'avenir : une amnistie inconditionnelle de toutes les personnes emprisonnées, frappées d'interdiction ou exilées pour leur opposition à l'*apartheid*; un arrêt de la violence à l'égard des manifestations pacifiques anti-*apartheid* et contre ceux qui sont détenus, y compris les prisonniers politiques; l'abrogation de l'interdiction des partis politiques et des organisations opposées à l'*apartheid*; la fin de tous les procès politiques et de la possibilité pour tous les Sud-Africains d'avoir un accès égal à l'éducation, en tant qu'étape principale sur la voie de l'éradication de l'*apartheid* à sa source.

85. De telles mesures fourniraient non seulement la preuve de la bonne foi de l'Afrique du Sud dans la préparation de la constitution d'un gouvernement représentatif, mais libéreraient également de l'emprisonnement, de la détention et de mesures d'interdiction des dirigeants politiques dont la participation aux efforts tentés pour aboutir à un heureux règlement serait des plus précieuses.

86. Des changements interviendront en Afrique du Sud, soit grâce aux décisions du Gouvernement sud-africain, soit malgré elles. Il faudra que le Gouvernement sud-africain fasse preuve de confiance et de fermeté pour reconnaître l'inévitabilité du changement et pour œuvrer dans son sens, plutôt que contre lui.

87. Aujourd'hui, notamment à la lumière de récents événements, certains pensent que les événements économiques ou politiques à l'extérieur de l'Afrique du Sud pourraient, d'une façon ou d'une autre, faciliter les choses pour l'Afrique du Sud, que de nouveaux visages seraient plus conciliants que les anciens. Ces espoirs reposent sur une base erronée. Le Gouvernement et le peuple sud-africains devraient savoir que leurs problèmes viennent de l'intérieur et non de l'extérieur. Aucune nation ne peut en tout honneur s'associer étroitement à l'Afrique du Sud aussi longtemps que persistera l'*apartheid*. L'isolement qui a peu à peu enveloppé l'Afrique du Sud depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies se poursuivra inévitablement, quels que soient les nouveaux visages.

88. Tant que l'*apartheid* existera en Afrique du Sud, les frustrations, les aspirations étouffées et la violence subsisteront. Plus l'*apartheid* persistera, plus les frustrations et la violence grandiront. Je suis fermement convaincu qu'un changement pacifique est possible et permettra de résoudre les problèmes, même les plus insurmontables. La situation en Afrique du Sud peut, j'en suis sûr, être réglée de façon pacifique, si le Gouver-

nement sud-africain y est disposé. Nous prions instamment l'Afrique du Sud de saisir cette occasion pour procéder à des changements fondamentaux afin d'éliminer l'*apartheid*. Nous sommes persuadés que si elle attend trop cette chance peut être perdue, et peut-être les mots prophétiques d'Alan Paton s'avéreront-ils justes. Nous nous souvenons de ce passage de *Pleure, mon pays bien aimé*, où il cite Msimangu, qui ne nourrit de haine pour personne, mais une grande crainte que « le jour où ils apprendront à aimer, ils ne découvrent que nous avons appris à haïr ».

89. En définitive, je pense qu'il est important de poser la question de savoir quel rôle et quelle responsabilité cet organe ainsi que la communauté internationale, en général, doivent jouer dans l'évolution de la situation.

90. Le Gouvernement des Etats-Unis se joint aux autres membres de la communauté internationale pour condamner le système d'*apartheid* en Afrique du Sud. Nous nous sommes joints aux autres membres du Conseil de sécurité pour imposer un embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, et nous sommes même allés au-delà des dispositions de la résolution 418 (1977) du Conseil en imposant des mesures encore plus sévères dans notre législation et règlements nationaux pour arrêter le flux d'armes et d'équipements connexes vers l'Afrique du Sud. Nous avons estimé que ces mesures étaient capitales pour souligner notre opposition résolue à l'*apartheid*.

91. Mais je crois, en regardant l'avenir, qu'avec d'autres membres de la communauté internationale nous devons trouver les moyens de témoigner d'une attitude positive en offrant notre encouragement et nos bons offices en tant que médiateurs et promoteurs du changement. Cette voie sera certes longue et difficile et probablement sujette aux déceptions. Mais si nous sommes véritablement attachés à la possibilité d'un changement pacifique en Afrique du Sud ainsi qu'à l'édification d'une société où tous jouiront de la justice et de l'égalité raciales, c'est sans aucun doute la voie qu'il nous faut suivre.

92. M. MUÑOZ LEDO (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Tous les ans, depuis le début des travaux de l'Organisation, l'ordre du jour de l'Assemblée générale et celui du Conseil de sécurité comportent le point sur la politique de discrimination raciale de l'Afrique du Sud.

93. Cette constance atteste de notre attachement aux principes des Nations Unies, mais également de la résistance que rencontre leur mise en pratique. Ce débat représente, pour ceux qui luttent contre la discrimination raciale, le renouvellement d'un engagement et, pour ceux qui ont choisi la voie de la complicité, la répétition d'une condamnation.

94. A mesure que le nombre des nations indépendantes s'accroît, la volonté internationale de faire cesser les pratiques discriminatoires s'affermi. Sous l'impulsion des mouvements de libération en Afrique, la majorité sud-africaine se renforce dans sa détermination d'obtenir l'égalité raciale. Cependant, parallèlement, la puissance économique et politique du Gouvernement de

Pretoria s'accroît, grâce à un réseau d'alliances qui, pour camouflées qu'elles soient, n'en sont pas moins évidentes.

95. Ma délégation, au Conseil des Nations Unies pour la Namibie, a déjà lancé un appel pour que nous rejetions tout subterfuge sur ce sujet essentiel. L'Afrique du Sud représente non seulement une forme d'oppression et de mépris de l'être humain, mais également un équilibre général des forces qui, malheureusement, est contraire aux principes qui sont les nôtres.

96. La persistance d'un mode de vie proche de l'esclavage n'est anachronique qu'en apparence. Ce système survit grâce à la domination, aujourd'hui encore, de forces dont les intérêts économiques et stratégiques ont la priorité sur le respect des droits de l'homme les plus élémentaires. L'Afrique du Sud est le tenant le plus arrogant d'une mentalité coloniale dont les manifestations sont combattues dans toutes les instances, dans le but d'instaurer un nouvel ordre économique international et des relations plus équitables entre les peuples.

97. Il est regrettable que le régime d'*apartheid* ne soit pas seulement le vestige du passé, mais un symbole du présent. S'il est vrai qu'il perpétue des formes périmées d'exploitation, il inspire aussi la lutte qui, aujourd'hui même et à différents niveaux, est menée par les pays en développement, et la résistance obstinée que cette lutte rencontre dans la réalité.

98. Le caractère global et symptomatique de la question de l'Afrique du Sud se manifeste par l'impossibilité d'appliquer l'embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 418 (1977). D'une part, la communauté internationale appuie formellement une décision clef. D'autre part, certains membres de cette même communauté, dans une dualité de positions étrange, permettent que soient violée cette décision et que ces objectifs soient manqués.

99. La délégation mexicaine s'est jointe à d'autres délégations, au sein du Conseil de sécurité, pour que le Comité chargé d'évaluer l'application de l'embargo recommande des mesures visant à éliminer toutes les échappatoires qui le rendent inopérant. Le rapport pertinent<sup>1</sup> relève les obstacles qui s'opposent à un embargo effectif et qui ont entraîné la création d'un réseau de collaboration internationale grâce auquel le régime sud-africain jouit aujourd'hui d'une industrie militaire redoutable et perfectionnée.

100. La collaboration nucléaire avec l'Afrique du Sud en est un autre exemple déplorable. Pour tant de pays qui, comme le mien, ont assumé des obligations politiques sérieuses pour ce qui est de l'emploi de l'énergie nucléaire, il est décourageant de voir que l'Afrique du Sud, dont le crédit international est nul, reçoit une assistance plus considérable dans ces domaines qu'aucun de nos pays, avec les graves conséquences que cela entraîne pour la paix et la sécurité mondiales.

101. Au cours des derniers mois, l'Afrique du Sud a promu une politique de modifications superficielles, qui

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément de juillet, août et septembre 1980*, document S/14179.

est destinée à recevoir un appui interne et à tromper l'opinion publique internationale. A cette fin, elle a trouvé l'appui d'un grand nombre d'entreprises étrangères, dont certaines ont adopté ce qu'il est convenu d'appeler des « codes industriels de conduite », ayant pour but de tranquilliser les consciences et d'offrir des justifications aux bailleurs de fonds qui bénéficient d'un système d'exploitation raciale.

102. Pour reprendre les termes de l'ANC : « Au cœur même de la politique d'*apartheid*, nous retrouvons son objectif réel : l'obtention maximale de revenus en mettant les ressources humaines et matérielles du pays au service des sociétés locales et multinationales qui les exploitent à outrance. » Voilà la version cynique des liens économiques qui caractérisent, dans beaucoup de domaines, le système économique néo-colonial.

103. Alors que nous marquons le trente-quatrième anniversaire de l'examen de la question à l'Organisation des Nations Unies, la délégation mexicaine désire réaffirmer son opposition indéfectible au régime sud-africain, en raison de ce qu'il est et de ce qu'il symbolise. De même, elle réaffirme la décision de son gouvernement de ne pas vendre de pétrole brut ni de produits dérivés du pétrole à l'Afrique du Sud, et d'appuyer toutes mesures conformes au Chapitre VII de la Charte, afin d'isoler l'Afrique du Sud, sur le plan politique et économique.

104. Elle forme également le vœu que notre engagement se transforme en action effective, afin que toutes les nations et tous les hommes de bonne volonté puissent relever le plus grand défi lancé à l'autorité morale des Nations Unies.

105. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Luxembourg, qui va faire sa déclaration au nom des neuf Etats Membres de la Communauté européenne.

106. M. PETERS (Luxembourg) : A travers le débat annuel sur l'*apartheid* dans cette enceinte, la communauté internationale manifeste son rejet unanime du système de ségrégation et de discrimination raciale pratiquées par le Gouvernement sud-africain. Les neuf Etats membres de la Communauté européenne ont, quant à eux, condamné, de façon répétée et sans équivoque, ce système.

107. Les neuf Etats membres de la Communauté européenne sont conscients des nombreux aspects politiques, économiques et humains de l'*apartheid* et ils en déplorent vivement les effets néfastes. Le régime d'*apartheid*, fondé sur la ségrégation raciale, la discrimination, l'exploitation et la répression, fait endurer à la majorité de la population sud-africaine d'immenses souffrances, et cela dans le but d'assurer la domination politique et économique d'une minorité. Pour nous, ce système constitue une insulte à la dignité de la personne humaine et une violation de toute idée de la liberté personnelle.

108. L'*apartheid* est d'autant plus condamnable qu'il constitue une forme institutionnalisée de négation des droits fondamentaux de l'homme. En ce sens, il est inconciliable avec les principes qui constituent le fonde-

ment même des sociétés de nos pays. Il représente un défi direct aux principes et objectifs de notre organisation.

109. Le cycle de violence engendré par l'*apartheid* a soulevé, à maintes reprises, l'émotion du monde. Le plus récent exemple en a été les grèves et manifestations des derniers mois et la répression qui a suivi. Cette situation nous préoccupe très gravement.

110. Voilà les considérations qui, selon nous, doivent guider l'Assemblée générale dans son examen du problème en discussion.

111. Qu'il me soit permis, à ce propos, d'exposer l'attitude des pays de la Communauté européenne sur les divers aspects de l'*apartheid*.

112. Les Neuf poursuivent activement l'objectif d'un changement fondamental par des moyens pacifiques du système de ségrégation et de discrimination raciale du Gouvernement sud-africain. Ils ne sauraient se satisfaire de simples modifications. Nous avons noté que certaines mesures ont été prises ou annoncées par les autorités sud-africaines en vue de modifier certains aspects de la législation sur l'*apartheid*. Les Neuf espèrent qu'elles indiquent une nouvelle prise de conscience de la part des responsables sud-africains et le début d'une évolution vers l'abandon de l'*apartheid*. Dans ce cas, elles pourraient constituer un pas dans la bonne direction. Il doit être clair que, pour nous, c'est tout le système d'*apartheid* qui doit disparaître et laisser place à un gouvernement fondé sur une démocratie véritablement représentative. Les Neuf considèrent que tous les moyens en leur pouvoir, et notamment les voies de communication existantes, doivent être utilisés à cette fin.

113. Dans le même esprit, les Neuf condamnent la politique des bantoustans pratiquée par le Gouvernement sud-africain et demandent qu'il y soit mis fin. Ils n'ont reconnu aucun de ces territoires artificiels.

114. Parallèlement à notre condamnation de la législation sur l'*apartheid*, nous dénonçons l'application des lois racistes par des moyens souvent arbitraires et brutaux. La fréquence des procès politiques et le nombre des prisonniers politiques en Afrique du Sud témoignent de la répression systématique et impitoyable contre ceux qui cherchent à édifier une société juste et équitable; nous réitérons à ce sujet notre demande au Gouvernement sud-africain de libérer immédiatement et sans condition tous ceux qui sont emprisonnés en raison de leurs convictions politiques.

115. Les Neuf sont préoccupés par les formes particulières de discrimination dont font l'objet les travailleurs noirs en Afrique du Sud. Ils se félicitent à cet égard du caractère encourageant des premiers résultats de la mise en œuvre, par les sociétés européennes, du Code de conduite pour les entreprises ayant des filiales, des succursales ou des représentations en Afrique du Sud, adopté par les ministres des affaires étrangères des neuf pays de la Communauté européenne, en 1977 à Bruxelles<sup>4</sup>. Ils ne doutent pas que des progrès pourront encore être accomplis dans la définition et dans l'application de cet

<sup>4</sup> Voir document A/32/267 annexe.

outil. Les Neuf intensifieront leurs pressions visant à promouvoir un changement pacifique. Ils continueront à examiner les moyens qu'ils pourraient utiliser en commun pour influencer le Gouvernement sud-africain.

116. Les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans les efforts pour éliminer l'*apartheid*. Les Neuf partagent cet objectif général de notre organisation. En particulier, ils respectent strictement l'embargo sur les livraisons d'armes à destination de l'Afrique du Sud, décidé par la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité.

117. Les Neuf adhèrent strictement au principe olympique de non-discrimination et rejettent toute forme d'*apartheid* dans les sports. Tout en respectant l'indépendance des organisations privées et le droit fondamental des personnes de voyager librement à l'étranger, les gouvernements des Neuf continueront à décourager résolument les contacts sportifs impliquant une discrimination raciale.

118. Les Etats voisins de l'Afrique du Sud ont, depuis un certain temps, entrepris des efforts visant à réduire leur dépendance à l'égard de ce pays. Nous trouvons encourageantes ces initiatives destinées à renforcer la coordination régionale et leur autosuffisance dans le domaine économique. Les Neuf examineront, lors de la conférence qui se tiendra à Maputo à la fin de ce mois, la façon dont ils peuvent s'associer à cette très importante initiative.

119. Par ailleurs, les Neuf continuent à verser des contributions aux fonds des Nations Unies et à des organisations non gouvernementales privées dont l'objectif est d'aider les Sud-Africains qui ont été forcés d'abandonner leurs foyers.

120. En conclusion, les Neuf réitèrent leur condamnation de la politique d'*apartheid* et leur conviction qu'elle est vouée à l'échec. Si le Gouvernement sud-africain continue à s'opposer à l'établissement d'une société basée sur l'égalité et la justice sans distinction de couleur ou de race, les perspectives d'une évolution pacifique dans ce pays viendraient à disparaître. Les Neuf espèrent que le Gouvernement sud-africain répondra sans plus tarder à l'attente de la communauté internationale.

121. Mme KOZAKOU-MARKOULI (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois de plus, la question de la politique raciste d'*apartheid* exercée par le régime sud-africain est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Depuis plus de trois décennies, les Nations Unies luttent inlassablement afin que soient éliminée la doctrine et la pratique d'*apartheid* ainsi que la discrimination raciale, mais l'oppression de la majorité noire en Afrique du Sud n'a pas encore pris fin. Bien au contraire, elle s'est accrue et continue d'être l'une des questions les plus brûlantes et les plus humiliantes de notre époque.

122. La politique inhumaine d'oppression, d'exploitation et de discrimination que le régime de Pretoria pratique à l'encontre de millions de Sud-Africains noirs, dont la principale faute est de ne pas être nés blancs, est toujours en vigueur. Elle a été même aggravée d'une façon qui semble refléter, de la part du régime sud-

africain, un mépris complet et une insensibilité totale à l'égard de l'opposition croissante de ses victimes innocentes et de la condamnation ferme et unanime de la communauté internationale. Le régime raciste de l'Afrique du Sud continue à se développer et à se renforcer, alors que la dignité et les droits et libertés les plus fondamentaux des Africains de ce pays continuent d'être grossièrement violés.

123. La Charte des Nations Unies se fonde sur la dignité de tous les êtres humains et cherche, parmi d'autres objectifs fondamentaux, à réaliser la coopération internationale en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Tous les êtres humains sont nés libres et égaux en dignité et en droits. Il est maintenant admis que toute doctrine ou toute théorie de différenciation raciale ou de supériorité raciale est intrinsèquement fautive. De même, l'histoire a montré qu'elle est moralement condamnable et a toujours mené à une grave injustice sociale et à des guerres qui ont abouti à l'extinction de l'homme et à sa destruction.

124. Le régime raciste de l'Afrique du Sud a formulé la philosophie et institutionnalisé la doctrine selon lesquelles les Noirs sont inférieurs et leur a refusé les libertés et leurs droits les plus fondamentaux, les obligeant à vivre dans des conditions étudiées pour qu'ils soient condamnés à l'isolement, soumis à la ségrégation et mis dans l'impossibilité de prendre part à la vie politique, sociale et culturelle de leur pays. La caractéristique fondamentale du système d'*apartheid* étant le fait que toutes ses structures, qu'elles soient juridiques, politiques ou économiques, reposent sur la discrimination raciale, l'inégalité et l'injustice, il s'est heurté au cours des années à la ferme condamnation et à l'extrême aversion des nations du monde qui s'identifient aux habitants opprimés qui luttent avec acharnement pour libérer l'Afrique du Sud du racisme, de l'oppression, de l'exploitation et du pillage. Il en est ainsi parce que la cause de la dignité humaine et des droits fondamentaux de l'homme représente une responsabilité commune que nous devons tous assumer, quels que soient notre pays, notre couleur, notre religion.

125. Le régime sud-africain réagit de façon scandaleuse à cette condamnation et à cette indignation internationales toujours plus grandes, continuant d'adopter des mesures toujours plus répressives. Dans son rapport de cette année [A/35/22], le Comité spécial contre l'*apartheid* donne d'importants renseignements sur la répression accrue qu'exerce le régime sud-africain à l'encontre des adversaires de son système. Le travail du Comité spécial est fort louable et nous voudrions, à ce stade, dire combien nous apprécions les efforts inlassables que fait le Comité spécial pour passer en revue tous les aspects de la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et ses répercussions sur le plan international et pour assurer la plus grande diffusion possible des renseignements sur les crimes de l'*apartheid* et sur la juste lutte que mène le peuple opprimé de l'Afrique du Sud.

126. Le souvenir du massacre de Soweto et du soulèvement des étudiants en 1976 et 1977, où des milliers d'écoliers ont été tués, blessés et arrêtés, reste vivant et

impérissable. Comme cela est dit dans le rapport du Comité spécial, l'année écoulée a été caractérisée par un nouvel accroissement de la résistance nationale contre l'*apartheid*. Les manifestations de masse organisées par les étudiants noirs pour protester contre la persistance de la discrimination raciale et de l'oppression dans l'enseignement ont fait l'objet de cruelles mesures de répression. Les grèves déclenchées par les travailleurs noirs pour obtenir un salaire correspondant à un minimum vital et la reconnaissance de leurs droits syndicaux ont été réprimées au moyen d'arrestations massives des membres des syndicats. Des milliers de détenus politiques subissent des tortures et des mauvais traitements effroyables. Tout en essayant de faire croire au monde qu'il approuve les prétendues réformes qui allégeraient l'oppression raciale, le régime sud-africain promulgue des lois plus répressives fondées sur la politique d'*apartheid* et visant à sauvegarder et à maintenir la domination blanche sur l'énorme majorité noire.

127. La délégation chypriote condamne fermement toutes ces mesures de répression qui démontrent que le régime sud-africain non seulement ne tient nul compte de l'opinion mondiale, mais lance un véritable défi à la communauté internationale. Le plus tragique est qu'elles ouvrent la voie à l'élimination totale des minces vestiges de liberté qui subsistaient et à celle de l'espoir d'une solution pacifique, rendant ainsi plus inéluctable que jamais l'éventualité d'une résistance violente et d'un affrontement racial. Toutes les nations doivent donc absolument renforcer les mesures visant à favoriser l'isolement du régime sud-africain et la libération de la majorité noire, évitant ainsi un conflit plus large. Les Nations Unies ont la responsabilité primordiale et solennelle de faire en sorte que leurs buts et objectifs fondamentaux ne soient pas contestés et que leurs principes fondamentaux ne soient pas violés de façon flagrante. Cela s'impose non seulement en raison des principes de justice en cause, mais aussi et surtout en raison de la militarisation incessante et de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, qui représentent une menace grave pour la paix internationale sur le continent africain et dans le monde entier.

128. Dans ses résolutions, l'Organisation des Nations Unies a, à maintes reprises, demandé aux Etats Membres de prendre des mesures concrètes, y compris la cessation de la collaboration économique, militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud. La grande majorité des Etats ont pris des mesures concertées pour mettre en œuvre les résolutions des Nations Unies et se sont dégagés des liens de toutes sortes, économiques et autres, qui les unissaient au régime d'*apartheid*. Cependant, comme nous pouvons malheureusement le constater en lisant les récents rapports du Comité spécial, certains Etats continuent à mettre les considérations économiques et autres au-dessus des principes et des convictions déclarées, au-dessus des seules exigences de la conscience, et continuent à entretenir d'importantes relations économiques avec l'Afrique du Sud. Toutes les nations ont envers l'humanité entière l'obligation particulière de faire tout ce qu'elles peuvent pour appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et d'exercer la pression la plus forte possible sur l'Afrique du Sud pour

la contraindre à accéder aux justes demandes de la majorité noire.

129. Pour sa part, Chypre n'entretient aucune relation avec l'Afrique du Sud car, depuis son accession à l'indépendance, elle a imposé des sanctions commerciales, économiques et autres à son encontre et interdit toutes communications aériennes ou maritimes avec elle. Nous n'entretiens avec l'Afrique du Sud aucune relation diplomatique, consulaire, culturelle, sportive ou autre. En outre, dans le cadre de nos possibilités limitées, nous versons régulièrement des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et aux autres fonds des Nations Unies pour l'Afrique du Sud. Nous sommes un petit pays en développement et nous avons nos propres difficultés financières, qui ont été sensiblement aggravées par les événements bien connus de 1974; mais nous sommes pleinement engagés à l'égard du principe de l'égalité raciale et ethnique dans tous les pays. Nous soutenons fermement et sincèrement le peuple opprimé de l'Afrique du Sud et nous sommes prêts à appuyer, comme nous l'avons toujours fait au cours des années, toute initiative des Nations Unies qui préparerait la voie menant à l'élimination de la discrimination raciale en Afrique du Sud.

130. Le Gouvernement chypriote condamne fermement la politique de bantoustanisation en vertu de laquelle le régime sud-africain a l'intention d'entasser 70 % de sa population sur 13,5 % de son territoire en proclamant la prétendue indépendance des bantoustans, qui sont conçus pour consolider la politique inhumaine d'*apartheid*, perpétuer la domination de la minorité blanche et priver les habitants africains de l'Afrique du Sud de leurs droits inaliénables. Le déracinement de ces habitants par la force et leur transfert en masse dans d'autres régions, afin de modifier la structure du pays et de procéder au démembrement artificiel d'un pays, constituent une violation de l'intégrité territoriale du pays et des droits de l'homme et libertés fondamentales des habitants.

131. La politique d'*apartheid* et de discrimination raciale de l'Afrique du Sud représente l'une des pages les plus sombres de notre époque. Il est maintenant urgent et impératif que les efforts concertés tendant à l'élimination totale de la politique d'*apartheid* soient accrus, notamment en assortissant l'embargo sur les armes de sanctions économiques générales et obligatoires en application du Chapitre VII de la Charte. Il est essentiel, également, que la lutte pour la liberté et l'autodétermination soit intensifiée. L'exemple du Zimbabwe est encourageant et sert de phare aux habitants de l'Afrique du Sud qui sont opprimés et qui luttent. L'histoire montre que la lutte des peuples qui se battent pour une cause juste, pour leur liberté et leur dignité humaine a toujours abouti, si long que soit le combat, à leur libération. Le cours de l'histoire est irréversible et la lutte des peuples contre l'*apartheid*, l'oppression et l'injustice sera inévitablement victorieuse.

132. M. KOMATINA (Yougoslavie) [interprétation de l'anglais] : Il n'y a guère de questions des relations

internationales sur lesquelles la communauté internationale est parvenue à un accord plus complet que celles du refus de l'*apartheid* et de la nécessité d'éliminer ce système qui rabaisse la dignité de l'homme et menace la paix et la sécurité internationales. On s'accorde presque généralement à reconnaître que l'*apartheid* est un crime contre l'humanité qui, malheureusement, demeure impuni.

133. Cependant, la question de l'*apartheid* figure encore à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies, puisqu'elle n'a pas été résolue. Pis encore, les efforts déployés en vue de sa solution sont bien loin d'être à la hauteur des objectifs à atteindre.

134. Au moment même où nous examinons de nouveau cette question, le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud continue de défier les Nations Unies et l'opinion publique internationale en poursuivant sa politique d'oppression à l'intérieur du pays et sa politique d'agression à l'étranger. Les arrestations, la torture, la persécution et toutes les autres formes de dégradation de la personne humaine sont devenus le lot quotidien dans la vie de cet Etat et cela nous rappelle les actes des régimes nazis en Europe entre les deux guerres mondiales. Les heurts sanglants, comme ceux de Sharpeville en 1960 et de Soweto en 1976, sont de plus en plus fréquents. Cependant, à l'heure actuelle, ce sont des enfants, des étudiants, des femmes et des vieillards innocents qui sont de plus en plus souvent victimes de la terreur policière. Par ailleurs, le régime raciste, dans son déclin, s'efforce d'internationaliser le conflit avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud et de retarder son propre effondrement inévitable. A cette fin, les actes d'agression et de terreur contre les pays voisins de l'Angola, de la Zambie, du Botswana et du Mozambique sont devenus une pratique quotidienne. Il est évident que les militaristes de Pretoria veulent intimider les pays voisins et saper leur solidarité avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud et sa lutte de libération.

*M. Mashingaidze (Zimbabwe), vice-président, prend la présidence.*

135. Une fois de plus, comme à maintes reprises dans le passé, il a été prouvé que lorsqu'un peuple ne peut parvenir à l'indépendance par des moyens pacifiques il doit prendre les armes. La résistance croissante du peuple sud-africain en est un exemple frappant. Il devient de plus en plus évident que le conflit s'aggrave entre la minorité au pouvoir et la majorité opprimée qui exige que ses droits inaliénables, lesquels sont garantis à tous dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, soient reconnus. La résistance accrue de la population s'accompagnera inévitablement du soutien croissant de la communauté internationale à la lutte de libération. Mais cette solidarité devrait être plus forte, plus globale et plus concrète. Certes, en assumant nos obligations à l'égard des peuples opprimés, nous contribuons ainsi à l'élimination des foyers de tension qui se multiplient et s'aggravent de jour en jour.

136. Au lieu de tirer des conclusions normales en ce qui concerne la nécessité absolue de changer la situation actuelle, le régime sud-africain raciste, comme tout autre système fondé sur la coercition, s'efforce, en fai-

sant régner la terreur, d'écraser la résistance du peuple et de préserver ses positions vitales et les intérêts de la minorité au pouvoir.

137. Après Soweto et Sharpeville, les victimes de la terreur sud-africaine sont devenues un symbole de la lutte de libération. Les mensonges de l'histoire à propos des maîtres absolus de ce peuple ont été démasqués. La lutte du peuple sud-africain est devenue partie intégrante de la lutte générale de libération de la domination étrangère. Croire qu'une masse peut rester les bras croisés et accepter de continuer à servir les privilèges et les intérêts d'une minorité relève du domaine de l'illusion, et ce mensonge ne peut plus guère tromper même ceux qui en sont à l'origine.

138. Le système d'*apartheid*, fondé sur l'inégalité « du berceau jusqu'à la tombe » dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale, connaîtra le sort de tous les systèmes d'oppression.

139. Les autorités racistes de Pretoria ne pourront survivre, même si elles appliquent la politique de bantoustanisation par laquelle elles s'efforcent de tromper le monde en prétendant qu'il s'agit d'Etats indépendants. Le but de cette politique est de perturber l'unité nationale, d'empêcher l'éveil d'une conscience nationale et de s'assurer une source de main-d'œuvre à bon marché.

140. Le régime raciste s'efforce d'étendre le système des bantoustans à la Namibie illégalement occupée et il entend perpétuer l'exploitation des ressources naturelles de ce territoire international en donnant le pouvoir à un régime fantoche. Nous sommes en ce moment même les témoins des efforts que fait l'Afrique du Sud pour saboter la mise en œuvre du plan des Nations Unies pour la Namibie en exigeant, entre autres choses absurdes, que les Nations Unies cessent d'appuyer la South West Africa People's Organization [SWAPO] en tant que seul représentant légitime du peuple namibien.

141. Malheureusement, cette politique et ces pratiques du régime minoritaire raciste jouissent encore de l'appui direct ou indirect des diverses forces. Il est inacceptable, à notre avis, que même des milieux officiels de certains pays adoptent une attitude de tolérance à l'égard de l'*apartheid*, en donnant la préférence aux intérêts économiques des sociétés transnationales ou des considérations d'ordre stratégique dans le contexte de l'affrontement extra-régional.

142. Des résolutions de l'Assemblée générale demandent aux Etats Membres depuis plusieurs années de boycotter et d'isoler l'Afrique du Sud et de l'obliger ainsi à renoncer à sa politique d'*apartheid*. Ces résolutions exigent que cesse toute coopération avec le régime raciste dans les domaines politique, militaire, économique et culturel, ainsi que dans le domaine des sports. En dépit de cela — et selon le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* — 38 Etats Membres de l'Organisation entretiennent des relations diplomatiques et consulaires avec l'Afrique du Sud, alors que certains pays maintiennent des relations économiques importantes avec ce pays. Des centaines de sociétés transnationales opèrent en Afrique du Sud et contribuent au développement global de l'économie sud-africaine. Il existe également une étroite coopération avec l'Afrique du Sud dans les

domaines militaire et nucléaire, et l'embargo sur le pétrole imposé par les pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole ainsi que l'embargo sur les armes fondé sur la décision du Conseil de sécurité dans sa résolution 418 (1977) sont soit méconnus, soit tournés, soit violés tacitement. Nous notons avec regret que la coopération se poursuit dans le domaine des sports et de la culture. Voilà qui nous pousse à croire, voire à conclure, que les déclarations et les condamnations publiques de la politique d'*apartheid* que l'on entend dans les réunions des Nations Unies n'aboutissent pas à des mesures efficaces pouvant éliminer ce vestige du racisme de la vie internationale, qui constitue la déformation la plus basse de la conscience humaine.

143. A la réunion extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à Maputo au niveau ministériel du 26 janvier au 2 février 1979, qui a été consacrée entièrement aux problèmes de l'Afrique australe, les pays non alignés, comme dans toutes leurs autres conférences, se sont engagés à accorder un appui moral et politique, ainsi qu'une assistance matérielle aux mouvements de libération d'Afrique australe — à l'ANC et au PAC — qui sont reconnus par l'Organisation de l'unité africaine [OUA]. Cet appui et cette aide, en plus de l'action des Nations Unies dans la sphère diplomatique et politique, sont la meilleure façon d'éliminer rapidement le système d'*apartheid* et de libérer le peuple sud-africain d'un système d'exploitation et de discrimination qui a été légalisé par la constitution et qui pose une menace à la paix et à la sécurité régionales et universelles.

144. Fidèle à elle-même et à sa politique de pays non aligné, et fidèle également à la position des pays non alignés à l'égard de l'*apartheid* depuis leur première réunion au sommet — la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement de pays non alignés, tenue à Belgrade en 1961 —, la Yougoslavie, dans les limites de ses possibilités, a accordé tout l'appui et toute l'assistance possibles à la lutte du peuple sud-africain. Nous entretenons des relations amicales étroites avec les mouvements de libération de l'Afrique du Sud.

145. Dans le cadre du mouvement non aligné et des Nations Unies et dans d'autres conférences internationales, la Yougoslavie a toujours réclamé un large appui international à la lutte contre l'*apartheid*, et elle est disposée à appuyer toutes les mesures des Nations Unies et du Conseil de sécurité en vue d'éliminer définitivement du sol sud-africain l'*apartheid*, le racisme, la discrimination raciale et le colonialisme, en tant que sources d'agression et d'instabilité et en tant que menaces à la paix. A notre avis, ces mesures devraient avoir un caractère contraignant et se fonder sur le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Ce faisant, nous sommes convaincus que nous contribuerons à la réalisation des objectifs et des principes de la Charte, à l'instauration de la paix, au raffermissement de l'indépendance des pays de cette région, et nous empêcherons ainsi que cette région ne devienne le théâtre de la rivalité des puissances dans leur recherche de sphères d'intérêt.

146. M. SIMBANANIYE (Burundi) : En date du 28 novembre 1975, l'Assemblée générale a proclamé que

« l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont une responsabilité particulière envers le peuple opprimé d'Afrique du Sud et ses mouvements de libération » [voir résolution 3411 C (XXX)].

147. Fidèle à ses engagements, l'Assemblée générale procède chaque année à l'évaluation de la situation en Afrique du Sud en vue d'adopter de nouvelles mesures visant l'élimination de l'*apartheid* et l'établissement d'une société démocratique fondée sur la justice et l'égalité.

148. Depuis la trente-quatrième session, l'Assemblée générale ainsi que la communauté internationale ont été témoins de faits importants survenus en Afrique australe. L'élément le plus remarquable est sans aucun doute la victoire du peuple du Zimbabwe qui a accédé à l'indépendance au mois d'avril dernier. Le triomphe du Front patriotique est à la fois un encouragement à la lutte de libération du peuple sud-africain et un échec retentissant de la politique d'hégémonie et d'expansion coloniale et raciste du Gouvernement sud-africain. La solidarité agissante des Etats africains de première ligne, à l'égard du peuple sud-africain est un autre défi à la politique de Pretoria.

149. Cette situation en Afrique australe constitue une donnée fondamentale dans la détermination des peuples de se libérer de la domination coloniale et raciste. Et en Afrique du Sud, le monde a été témoin de la résistance héroïque du peuple sud-africain à l'oppression des autorités de Pretoria. La délégation burundaise saisit cette occasion pour rendre hommage à ce peuple vaillant, dont les progrès sur le chemin de la liberté forcent l'admiration de nous tous. En effet, en dépit de la politique de répression barbare du gouvernement raciste sud-africain, le peuple sud-africain s'est dressé comme un seul homme contre le régime d'*apartheid*. Qu'il nous suffise, à ce propos, d'évoquer les manifestations hostiles à cette politique inhumaine, telles que le soulèvement, à l'échelle nationale, des étudiants noirs contre la discrimination raciale dans l'enseignement, les grèves sans précédent de travailleurs noirs pour exiger un salaire minimum vital et la reconnaissance de leurs droits syndicaux. Les boycottages d'autobus et les grèves des loyers organisés par des collectivités africaines, ainsi que la campagne nationale pour la libération du grand patriote Nelson Mandela et de tous les prisonniers politiques, s'inscrivent dans le combat du peuple sud-africain contre la tyrannie des autorités de Pretoria.

150. On permettra à la délégation burundaise de saluer les progrès de la lutte armée en Afrique du Sud, dont les objectifs visés sont principalement les postes de police sud-africaine et les installations industrielles stratégiques pour la survie du régime banni de l'humanité, telles que les usines de fabrication de pétrole à partir du charbon et les industries d'armements.

151. Dans ce cadre de lutte généralisée, nous ne pouvons passer sous silence la résistance opposée par les églises, les membres du clergé et d'autres forces de progrès qui se manifestent aujourd'hui plus que jamais en Afrique du Sud.

152. Face à cette résistance héroïque, le régime sud-africain a étouffé la voie de la raison. En effet, au lieu

de profiter de la leçon de la libération des peuples africains et d'autres peuples du monde, le régime de Pretoria a choisi la voie de la violence. Non satisfait des massacres qu'il a ordonnés contre les manifestants pacifiques de Sharpeville et de Soweto, le régime raciste d'Afrique du Sud vient encore une fois de procéder à des massacres d'enfants, d'écoliers, d'étudiants, de mères de famille, de travailleurs et d'autres adversaires de l'*apartheid*. Il vient de promulguer de nouvelles lois répressives dans le but de priver le peuple sud-africain des droits élémentaires et de museler la presse non complice de ses actes ignominieux.

153. Dans sa politique d'escalade de la violence et de l'agression, non seulement contre le peuple sud-africain mais également contre les peuples de la région, le régime raciste sud-africain a, d'une part, ordonné des tortures de personnes innocentes et des condamnations à mort en Afrique du Sud et en Namibie et, d'autre part, lancé à maintes reprises des attaques contre l'Angola et la Zambie, provoquant ainsi d'énormes pertes en vies humaines et en matériel. Ces forces d'agression ont occupé de vastes zones de ces Etats souverains pendant de longues périodes. Le régime sud-africain a également ourdi des complots subversifs contre les Gouvernements du Lesotho, du Mozambique et du Zimbabwe.

154. La communauté internationale s'est vivement inquiétée de ces actes insensés du régime de Pretoria. Le Conseil de sécurité, organe de maintien de la paix et de la sécurité internationales, a été saisi de ces faits graves qui constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

155. Par sa résolution 473 (1980), le Conseil de sécurité a, en effet, condamné énergiquement le régime raciste d'Afrique du Sud pour avoir encore aggravé la situation et la répression massive contre les adversaires de l'*apartheid*. Il a demandé au Gouvernement sud-africain de mettre d'urgence un terme à la violence dirigée contre la population africaine, de cesser la répression et d'éliminer l'*apartheid*. Cet organe important des Nations Unies a demandé d'urgence au régime raciste de libérer les prisonniers politiques, y compris Nelson Mandela, et tous les autres dirigeants noirs avec lesquels il devra traiter lors de toute discussion valable concernant l'avenir du pays.

156. Nous voudrions également rappeler les résolutions 454 (1979), et 475 (1980) du Conseil de sécurité, qui condamnent l'agression de l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola, ainsi que la résolution 466 (1980), qui condamne l'agression contre la République de Zambie.

157. Bien sûr, comme à l'accoutumée, le régime sud-africain, sachant qu'un vote négatif lui est constamment acquis au Conseil de sécurité et qu'en conséquence il est sûr d'échapper aux mesures contraignantes que le Conseil de sécurité pourrait adopter à l'encontre des Etats qui ne se conforment pas à ses décisions, n'a réservé aucune suite positive à toutes ces résolutions.

158. Face aux défis que le régime sud-africain ne cesse de lancer au peuple sud-africain et aux Etats de la région ainsi qu'à la communauté internationale, notre organisation n'a d'autre choix que de prendre des mesures effi-

caces en vue de prévenir un conflit catastrophique dans cette partie du monde.

159. La plupart des orateurs qui se sont succédé à cette tribune ont évoqué à juste titre le danger que le régime sud-africain fait courir à l'humanité. Cependant, certaines délégations estiment que le temps n'est pas encore venu pour que la communauté internationale adopte des mesures de pression et de contrainte contre l'Afrique du Sud. Les défenseurs de cette thèse ne manquent pas d'arguments. D'autres se complaisent à évoquer la non-violence; en d'autres termes, ils proposent au peuple sud-africain de ne recourir qu'aux moyens pacifiques pour sa libération. Il va sans dire que cette approche ignore de façon délibérée la situation qui prévaut en Afrique du Sud.

160. Le peuple sud-africain a été forcé de prendre les armes pour lutter contre son oppresseur doté des moyens militaires les plus sophistiqués. Disons tout de suite qu'il n'y a aucune comparaison entre les moyens de défense qui sont à la portée du peuple sud-africain et l'armement moderne, composé de chars et d'avions de combat, dont dispose l'armée d'oppression sud-africaine.

161. Qu'il nous soit permis de rappeler que les artisans de cette lutte pacifique ont déclenché une guerre sans merci contre le régime nazi dont la philosophie correspond à celle de l'*apartheid* puisque celui-ci est basé sur la supériorité des races.

162. Nous voudrions, à ce stade de nos réflexions, rappeler à ces défenseurs des moyens pacifiques que les mesures recommandées par l'Assemblée générale, au titre du Chapitre VII de la Charte, sont essentiellement d'ordre pacifique. En effet, il s'agit de l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, de l'arrêt de la collaboration nucléaire avec l'Afrique du Sud, de l'embargo sur le pétrole contre l'Afrique du Sud, de l'arrêt des investissements en Afrique du Sud et de l'octroi de prêts à ce pays, des mesures contre l'*apartheid* dans les sports et de l'application des sanctions économiques à l'encontre de l'Afrique du Sud.

163. La question que je voudrais poser est celle de savoir quel crédit il faut accorder aux déclarations de ces délégations lorsque celles-ci s'opposent à l'adoption par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de ces mesures essentiellement pacifiques.

164. D'autres délégations s'opposent à l'adoption de ces mesures en invoquant l'argument basé sur l'amélioration du sort de la majorité sud-africaine grâce à des investissements étrangers. Je voudrais à ce sujet rappeler que le peuple sud-africain, représenté par son mouvement de libération nationale, est en faveur de l'adoption de ces mesures à l'encontre de l'Afrique du Sud. Qu'il me soit permis également de me référer à la déclaration sur les investissements étrangers en Afrique du Sud, adoptée par le Conseil des ministres de l'OUA à sa trente-cinquième session ordinaire, tenue à Freetown du 18 au 22 juin 1980. En substance, le Conseil des ministres estime que les investissements étrangers et les prêts bancaires contribuent au soutien du régime d'*apartheid* et à l'encouragement de ce dernier dans sa politique d'intransigeance et de défi à l'opinion mondiale. Con-



crètement, le Conseil des ministres considère que les mesures dites justes en matière d'emploi, telles que le Code de la Communauté européenne et les principes de Sullivan, sont néfastes à la lutte de libération, en dépit de l'argument selon lequel ces mesures seraient éventuellement destinées à faire jouer un rôle constructif à l'investissement étranger en Afrique du Sud [voir A/35/463, annexe I].

165. Cette déclaration a été malheureusement confirmée par les agissements d'un certain nombre de sociétés transnationales en Afrique du Sud qui refusent de reconnaître les droits des syndicats des travailleurs noirs et qui ont procédé à des licenciements en masse des travailleurs noirs en guise de représailles pour les récentes grèves de ces derniers. Il n'est un secret pour personne que ces sociétés transnationales participent activement à la production d'armements et à la gestion des forces d'agression sud-africaines.

166. Compte tenu de ce qui précède et devant l'intransigeance de l'Afrique du Sud, la délégation burundaise souscrit entièrement aux recommandations contenues dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/35/22, chap. III]. Nous voudrions saisir cette occasion pour rendre un hommage mérité aux membres du Comité spécial contre l'*apartheid* en général et à son président en particulier, l'ambassadeur Clark, du Nigéria, pour le travail remarquable accompli au cours de son mandat.

167. S'agissant des recommandations spécifiques que le Comité a faites à l'intention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ma délégation voudrait insister sur l'urgence de prendre des mesures dans les domaines suivants.

168. Premièrement, pour ce qui est de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud, le Conseil de sécurité a décrété l'embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud dans sa résolution 418 (1977). Malheureusement, en violation de cette résolution, l'Afrique du Sud a pu acquérir un système d'artillerie puissant et des missiles. Cela n'a pu se faire que grâce à la complicité de certains Etats Membres et de certaines sociétés transnationales. Nous voudrions lancer un appel à tous les gouvernements pour qu'ils se conforment aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud.

169. Deuxièmement, en ce qui concerne l'arrêt de la collaboration nucléaire, la communauté internationale est consciente du grave danger que représente l'acquisition par l'Afrique du Sud d'un armement nucléaire. Aussi est-il impérieux de mettre fin à toute collaboration dans ce domaine. La possession d'armes nucléaires par ce pays constitue en effet un grave danger pour l'humanité en général et pour le peuple sud-africain et les Etats de la région en particulier. Nous espérons que l'AIEA suspendra toute coopération avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire.

170. Troisièmement, pour l'embargo sur le pétrole, la délégation burundaise partage l'analyse du Comité spécial selon laquelle :

« Le régime raciste n'est à même de commettre des actes de violence à l'endroit des peuples sud-africain et namibien, ainsi que des actes d'agression vis-à-vis d'Etats voisins, que parce qu'il a les moyens d'alimenter son appareil répressif et sa machine de guerre. Fournir du pétrole et des produits pétroliers à l'Afrique du Sud revient à se rendre en fait complice des crimes de ce régime. » [A/35/22, par. 341.]

171. A ce sujet, nous voudrions, d'une part, rendre hommage aux gouvernements qui ont pris des mesures d'embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud et, d'autre part, condamner les arrangements secrets conclus par certaines sociétés pétrolières transnationales et par des entreprises de transport du pétrole en vue de fournir à l'Afrique du Sud du pétrole et des produits pétroliers par le biais de livraisons illégales en provenance de pays qui interdisent l'exportation de leur pétrole vers l'Afrique du Sud et dans le cadre de l'opération dite de « troc ». Il va sans dire que cet embargo ne produira des effets qu'à deux conditions : la première est que le Conseil de sécurité décrète cet embargo obligatoire dans les meilleurs délais. La deuxième condition est de cesser toute coopération ou collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine de la fabrication de pétrole à partir du charbon.

172. Quatrièmement, je veux parler de l'arrêt des investissements en Afrique du Sud et de l'octroi de prêts à ce pays. La délégation burundaise soutient sans réserve les recommandations du Comité spécial à ce sujet. Elle regrette cependant que le Conseil de sécurité n'ait pas encore jugé opportun de prendre des décisions interdisant les investissements en Afrique du Sud et l'octroi de prêts à ce régime d'*apartheid*. C'est ainsi que, prenant prétexte de cette carence, certains pays occidentaux et beaucoup de sociétés transnationales consentent des investissements et des prêts très importants au régime sud-africain. A titre d'exemple, les nouvelles usines de transformation de charbon en pétrole ont représenté, d'après le rapport du Comité spécial, un investissement de plus de 6 milliards de dollars. Selon le même rapport, une émission d'obligations pour une valeur de 120 millions de deutsche mark, dans le cadre d'un emprunt public qui sera lancé en Europe par plusieurs grandes banques européennes, a eu beaucoup de succès et, selon le ministre des finances du régime raciste sud-africain, cette nouvelle émission est le signe d'une confiance dans l'Afrique du Sud de la part des pays étrangers.

173. Cinquièmement enfin, je désire mentionner les mesures contre l'*apartheid* dans les sports. La délégation burundaise estime que l'isolement de l'Afrique du Sud dans le domaine du sport aura un impact non négligeable sur la population blanche en Afrique du Sud. C'est pourquoi elle s'associe à toutes les organisations sportives qui ont refusé de participer à toute compétition sportive avec des représentants du régime sud-africain.

174. La délégation burundaise estime que le moment est venu d'adopter toutes les mesures visant à l'isolement total de l'Afrique du Sud. Mon pays, le Burundi, qui souscrit entièrement aux idéaux de la Charte, a

adopté des mesures législatives qui prohibent tout lien, de quelque nature qu'il soit, avec l'Afrique du Sud.

175. C'est dans ce cadre que le Gouvernement burundais refuse toute autorisation d'atterrissage et de transit aux avions en provenance ou à destination de l'Afrique du Sud. Et toutes ces mesures ont été dictées par la politique de solidarité du peuple burundais à l'égard du peuple frère sud-africain auquel je souhaite, au nom du Gouvernement burundais, de nouvelles victoires dans sa lutte pour la justice et l'égalité.

176. M. SCHELTEMA (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Dans la déclaration qu'il vient de faire au nom des neuf Etats membres de la Communauté européenne, le représentant du Luxembourg a exprimé notre aversion commune pour la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain. Le Gouvernement des Pays-Bas souscrit pleinement à cette déclaration et a condamné à maintes reprises cette forme de ségrégation et de discrimination raciales.

177. L'*apartheid* soulève une forte indignation dans mon pays et c'est pourquoi mon gouvernement attache la plus haute priorité à son élimination. Nous rejetons l'*apartheid* parce qu'il constitue un refus de l'égalité fondamentale des hommes. L'exploitation de la majorité noire, que l'on empêche d'obtenir l'égalité dans les domaines politique, économique et social, doit être abolie. Nous nous opposons au concept de développement séparé sur une base raciale, qui est contraire à la justice et à nos convictions morales.

178. Les Noirs en Afrique du Sud se voient refuser les droits politiques les plus fondamentaux. Ainsi, le Gouvernement sud-africain pense que l'avenir de la société sud-africaine doit être fondé sur le refus à la majorité noire de son juste droit à la citoyenneté et sur sa relégation dans les régions les plus pauvres et les plus lointaines du pays. Cette pratique de la déportation dans les prétendus *homelands* cause d'indicibles souffrances à des êtres humains. Leur avenir est sans espoir dans ces régions qui ne sont pas viables du point de vue économique. Le chômage des Noirs en constitue une preuve et est une menace politique croissante pour la société sud-africaine dans son ensemble.

179. La situation des Noirs vivant dans les villes est tout aussi précaire. Le harcèlement de ces gens, à qui on rappelle constamment qu'ils sont des étrangers dans leur propre pays, est une insulte à la dignité humaine. Certes, des mesures ont été prises récemment par le Gouvernement sud-africain pour adoucir le contrôle de leurs mouvements et pour accorder à certaines catégories de Noirs vivant dans les villes le droit de s'installer de manière permanente. Des mesures ont été aussi annoncées en vue d'atténuer la loi abhorrée sur le droit de déplacement. Bien que, naturellement, nous nous félicitons de cet allègement du fardeau de la population noire, il n'en demeure pas moins vrai que ce n'est qu'une minorité qui en a profité. Les autres continuent de se voir refuser du travail, un foyer et même le droit de vivre avec leur famille.

180. Il n'y a aucune raison de penser que la politique de bantoustanisation est abandonnée. Bien au contraire,

l'on apprend qu'une de ces créations artificielles, le Ciskei, va devenir indépendant. Que l'on ne se fasse pas d'illusions : la communauté internationale s'opposera à sa reconnaissance, comme ce fut le cas pour les trois autres *homelands* qui sont devenus indépendants.

181. Ainsi, en examinant ces aspects fondamentaux du système d'*apartheid*, le Gouvernement des Pays-Bas est contraint d'arriver à la conclusion que, jusqu'à présent, les changements n'ont eu qu'un caractère marginal, compte tenu des réformes fondamentales et urgentes qui sont nécessaires. Nous ne désirons pas indiquer la façon dont il faudrait organiser la société sud-africaine. Mais la violation des droits de l'homme dans les domaines politique, économique et social est une question qui inquiète à juste titre la communauté internationale, quel que soit l'endroit où elle se produit.

182. La majorité noire n'a pas son mot à dire en ce qui concerne son avenir constitutionnel. Nous avons pris note de la création du Conseil du Président, mais les Noirs n'y sont pas représentés. La liberté d'expression politique et une participation véritable au gouvernement ne sont donc pas à leur portée. Cela s'ajoute au découragement causé par la discrimination dans le domaine économique où les Noirs souffrent d'une politique de salaires inégaux, du manque de formation et d'occasions de travail.

183. Les grèves de l'année dernière dans les branches les plus importantes de l'industrie de l'Afrique du Sud indiquent que la population non blanche prend de plus en plus conscience du fait que ces conditions de vie et de travail sont dégradantes. Depuis le soulèvement de Soweto, qui a entraîné le meurtre de centaines d'étudiants, les étudiants non blancs n'ont cessé de se plaindre d'un traitement inégal et de l'absence de possibilités dans leur vie future. Ces causes de mécontentement ont toujours été réprimées par la force, laquelle a été condamnée par la communauté internationale.

184. La répression caractérise également la façon dont les autorités traitent les dissidents en Afrique du Sud. L'opposition est étouffée et l'on a fréquemment recours à des jugements politiques, à des arrestations arbitraires, au bannissement et à d'autres formes de répression. Au début de cette année, le retrait du passeport de l'évêque Desmond Tutu, secrétaire général du Conseil sud-africain des églises, est un exemple de cette pratique. Il prouve que le concept qu'a l'Afrique du Sud de la justice et de la démocratie est étranger à celui qui est généralement accepté dans le monde. Nous demandons la libération immédiate des prisonniers politiques de ce pays.

185. Voici comment nous voyons l'*apartheid* : il se détache de façon tragique étant donné que son racisme est gravé dans la loi même de l'Afrique du Sud, et il n'est ni mort ni mourant, comme certains semblent le penser. Il n'a cependant aucune chance de survivre. Nous espérons que l'avenir appartiendra à ceux qui croient à une société multiraciale véritable, fondée sur l'égalité et à une Afrique du Sud dans laquelle tout le monde pourra participer à l'élaboration des destinées du pays.

186. Cependant, le Gouvernement des Pays-Bas ne veut pas refuser de voir les efforts actuellement déployés en Afrique du Sud pour assurer un changement notable. Ces efforts constituent nos meilleurs espoirs d'abolir l'*apartheid* et d'assurer une transition pacifique vers une société vraiment multiraciale.

187. Les Pays-Bas continueront de faire pression sur le Gouvernement sud-africain. Pour ce faire, il agira avant tout par l'intermédiaire des Nations Unies, car nous estimons que les divers organes de cette organisation ont un rôle important à jouer dans l'abolition de l'*apartheid*. Dans ce domaine, mon gouvernement s'en tient strictement à la décision de l'embargo obligatoire sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud, que le Conseil de sécurité a décidé par sa résolution 418 (1977). La vente des armes à l'Afrique du Sud avait déjà été interdite aux Pays-Bas, sur une base volontaire et bien avant que cette décision ait été prise.

188. En ce qui concerne la capacité nucléaire attribuée à l'Afrique du Sud, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le rapport récemment établi par le Secrétaire général à ce sujet et qui est intitulé *Plan et capacité d'action de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire*. En ce qui concerne mon pays, aucune exportation d'armes nucléaires vers l'Afrique du Sud n'a eu lieu ni n'aura lieu. Mon gouvernement invite une fois encore l'Afrique du Sud à être partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], ou tout au moins, à accepter des garanties totales.

189. Dans le cas où aucun changement notable n'apparaîtrait dans la politique raciste de l'Afrique du Sud et où les perspectives d'une solution pacifique des problèmes de cette société demeureraient illusoire, mon gouvernement est persuadé qu'une pression internationale intensifiée deviendrait inévitable.

190. Nous sommes disposés à appuyer les sanctions économiques sélectives, principalement en ce qui concerne la fourniture de pétrole. Mon gouvernement estime cependant que, pour réaliser nos objectifs, ces mesures doivent être efficaces. En d'autres termes, des mesures de coercition devraient être soit décidées par le Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte, soit être prises par un nombre suffisant de pays qui sont à même d'exercer des pressions réelles sur l'Afrique du Sud.

191. En accord avec nos partenaires de la Communauté européenne, nous avons adopté un Code de conduite pour les entreprises ayant des filiales, des succursales ou des représentations en Afrique du Sud. Nous pensons que celles-ci, en suivant une politique progressiste et non discriminatoire en matière de salaires et d'emploi, sont en mesure d'apporter une contribution précieuse au processus de changement social en Afrique du Sud.

192. Je voudrais maintenant dire quelques mots à propos des mesures que vient de prendre mon pays. Nous refusons toujours d'offrir des garanties de crédit à moyen ou à long terme à l'Afrique du Sud. De plus, nous avons décidé de hâter la dénonciation de l'accord culturel avec l'Afrique du Sud. De concert avec nos par-

tenaires du BENELUX, nous sommes en train d'élaborer les mesures juridiques nécessaires pour donner effet à la décision commune d'exiger des visas de la part des ressortissants sud-africains qui visitent nos pays.

193. Les Pays-Bas tiennent à manifester leur solidarité avec les victimes de l'*apartheid* et leurs familles. C'est pourquoi nous contribuons au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et au Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique du Sud, organisations qui sont chargées de venir en aide aux personnes persécutées ou arrêtées arbitrairement. Mon gouvernement accorde également une aide humanitaire et éducative aux mouvements anti-*apartheid* en Afrique du Sud, à l'ANC et au PAC.

194. Enfin, j'attire l'attention de l'Assemblée sur les considérations suivantes. Le Gouvernement des Pays-Bas envisage le problème de l'*apartheid* dans le contexte régional plus vaste de l'Afrique australe. Nous nous sommes félicités de la naissance de l'Etat souverain du Zimbabwe. Cependant, le système d'*apartheid* en Afrique du Sud et l'occupation illégale de la Namibie demeurent toujours une source de tensions ainsi qu'une menace pour la paix et la stabilité dans la région. Leur persistance a également un effet déstabilisant sur le développement économique des Etats périphériques. En revanche, nous sommes persuadés que des changements positifs qui ont lieu dans leur voisinage et qui répondent aux aspirations des droits de l'homme et de la dignité humaine ne sauraient manquer, à la longue, de faire sentir leurs effets en Afrique du Sud, exerçant ainsi une pression de plus en plus grande à l'intérieur du pays.

195. Mon gouvernement a donc promis une aide financière et technique substantielles ainsi que l'envoi d'experts aux Etats voisins de l'Afrique du Sud. Au cours de la prochaine conférence qui aura lieu à Maputo, le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas se propose d'étudier le moyen de réaliser l'objectif d'une coopération mutuelle des Etats d'Afrique australe et d'une autosuffisance accrue. Nous invitons d'autres Etats à se joindre à nous dans cet effort important.

196. La recherche de l'indépendance économique vis-à-vis de l'Afrique du Sud revêt évidemment une importance particulière pour les mesures qui pourraient être prises à l'encontre de ce pays. Mon gouvernement consulte actuellement d'autres gouvernements à propos d'une éventuelle action commune, notamment pour l'élaboration de mesures économiques propres à assurer un changement pacifique en Afrique du Sud. Mais nous ne pouvons ignorer les effets nuisibles que ces mesures pourraient avoir sur l'économie des pays voisins de l'Afrique du Sud. C'est la raison pour laquelle le programme d'aide spéciale de mon pays ne doit pas être considéré de façon isolée, mais comme le complément indispensable d'une politique qui recherche un changement pacifique en Afrique du Sud et l'indépendance rapide de la Namibie, car nous tous, dans cette assemblée, devons nous efforcer d'atteindre cet objectif.

197. M. MUNSOOR (Sri Lanka) [interprétation de l'anglais] : Qu'il me soit permis de remercier le Comité spécial contre l'*apartheid* ainsi que son président, M. Clark, du Nigéria, pour les informations très com-

plètes fournies à l'Assemblée générale à propos de l'examen de ce point.

198. Le Sri Lanka prend tardivement la parole dans ce débat, et un certain nombre d'orateurs doivent encore intervenir. Les déclarations de la plupart des orateurs peuvent paraître répétitives. On pourrait dire que la même histoire a été répétée d'année en année, au sein de ce forum et ailleurs, mais les sentiments exprimés et le nombre d'orateurs sont une preuve évidente de la préoccupation de la communauté internationale à l'égard de la lutte du peuple de l'Afrique du Sud contre le caractère inhumain et injuste du système d'*apartheid*, ainsi que de son désir de l'appuyer. Peu de points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ont suscité autant d'intérêt que celui-ci. Et même très peu de points ont fait l'objet d'un accord ou d'un consensus aussi écrasant, ainsi qu'en témoignent les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, certaines nuances sont apparues dans la manière dont différentes délégations ont envisagé le processus d'élimination de l'*apartheid*, bien que ce débat se fonde sur le principe de l'*apartheid*, en tant que système, doit être universellement condamné comme moralement inacceptable et politiquement injuste.

199. L'économie sud-africaine a pris son essor en partie grâce à l'abondance des ressources de ce pays. Il est également clair, ainsi que l'a indiqué le Comité spécial, que le régime de l'*apartheid* ne saurait s'épanouir dans l'isolement. Dans le domaine militaire, le respect complet et le renforcement de l'embargo sur les armes à l'encontre du régime revêtent une importance capitale.

200. Des violations de l'embargo se produisent manifestement et une tendance sinistre apparaît dans de nombreux rapports relatant la collaboration nucléaire de divers groupes étrangers avec ce régime. Malgré toutes les repréailles du régime d'*apartheid*, y compris des actes d'agression contre les Etats voisins, la lutte de libération dans le Zimbabwe voisin a atteint son point culminant avec la victoire héroïque de son peuple. L'affaiblissement du régime raciste de Rhodésie du Sud a ébranlé la prétendue stabilité du régime sud-africain et aura une incidence sur l'avenir du système d'*apartheid*.

201. Malgré sa prospérité apparente, sa supériorité militaire et son système de défense infaillible, le régime de l'Afrique du Sud doit faire face à l'inévitable. Le niveau de la prise de conscience politique en Afrique du Sud s'est élevé. Les soulèvements nationaux ne sont réprimés que par des meurtres brutaux et des actes de répression de la part du BOSS (*Bureau of State Security*) et du DONS (*Department of National Security*). L'agitation, au sein des groupes estudiantins, religieux, syndicaux, minoritaires, de même que chez les commerçants et les hommes d'affaires, a des liens communs avec le rejet de l'*apartheid* et le désir d'une société démocratique, non raciste.

202. La lutte de libération nationale n'est plus limitée à des activités sporadiques, mais s'est développée en un mouvement véritablement national, qui ne saurait être réprimé indéfiniment par la force armée. Cette vague, constituée par la population tout entière, ne saurait être contenue par les forces des armes, même si l'armée de

l'*apartheid* est maintenant, selon l'article récent publié dans le magazine *U.S. News and World Report*, sur le pied de guerre pour la première fois depuis la confrontation.

203. Dans ce processus inexorable, quel est le rôle de la communauté internationale, et des Nations Unies ? Le rapport du Comité spécial examine les mesures prises par la communauté internationale à l'encontre de l'*apartheid* : tentatives d'isoler le régime, application ferme des sanctions, élimination de toute échappatoire en ce qui concerne l'embargo sur les armes, arrêt des investissements, cessation de la collaboration nucléaire avec l'Afrique du Sud, mobilisation de la conscience internationale contre l'*apartheid*, grâce à des réunions, des manifestations, la commémoration de journées de solidarité, etc.

204. Toutes ces mesures peuvent hâter la libération du peuple sud-africain et le débarrasser du système d'*apartheid*. La communauté internationale doit cependant continuer, non seulement par ses paroles mais par ses actions, à faire progresser les efforts du peuple sud-africain. Ceux qui redoutent des changements radicaux dans le *statu quo* en Afrique du Sud ne devraient pas se plaindre à la communauté internationale de la lenteur des progrès. Il ne convient pas, pour la communauté internationale, d'arbitrer des questions de rythme ou de rapidité en ce qui concerne le démantèlement de l'*apartheid*, alors que l'Afrique du Sud tout entière est en pleine éruption politique. La communauté internationale devrait plutôt informer fermement et unanimement le régime sud-africain qu'il doit accepter la réalité. C'est plus qu'une responsabilité morale pour l'Assemblée — que nous devons assumer —, c'est un défi, qui peut devenir un désastre pour nous tous si nous ne le relevons pas.

205. M. AL-ALI (Iraq) [*interprétation de l'arabe*] : Il est notoire que l'*apartheid* est devenu l'un des défis les plus dangereux auxquels la communauté internationale ait à faire face, car l'*apartheid* constitue une idéologie arriérée, résultant d'une mentalité impérialiste liée au mythe de la supériorité raciale, créé par l'impérialisme occidental dans les pays sous sa domination. De nos jours encore, des peuples souffrent sous la domination des systèmes d'*apartheid* et luttent pour leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance et pour se libérer des régimes racistes qui leur ont imposé l'oppression et l'injustice les plus cruelles. Notre devoir, plus que jamais auparavant, est d'appuyer la lutte de ces peuples contre les régimes racistes et les dangers que ces derniers représentent pour tous les peuples du monde, dans leur lutte commune contre les régimes racistes.

206. La situation des peuples sud-africains vis-à-vis de la junte de Pretoria est analogue à celle des Arabes de Palestine vis-à-vis du régime sioniste d'occupation.

207. Le Comité spécial contre l'*apartheid* a présenté ses rapports [*A/35/22 et Add.1 à 3*], et, à cette occasion, je voudrais adresser mes remerciements au Comité et à son président, M. Clark, pour leurs efforts précieux en vue de mettre en œuvre les résolutions de l'ONU afin d'affronter le défi que constitue le régime raciste d'Afrique du Sud.

208. Nous avons constaté que, selon le Comité spécial contre l'*apartheid*, les efforts des Nations Unies pour appliquer les résolutions adoptées par la communauté internationale contre l'*apartheid* sont contrecarrés par certains pays occidentaux, et notamment les Etats-Unis et leurs sociétés transnationales, et l'entité sioniste, afin d'émousser l'effet de ces résolutions et de tourner le blocus imposé au régime raciste d'Afrique du Sud, et ce contrairement aux résolutions pertinentes de l'ONU.

209. Par exemple, nous constatons que la résolution 181 (1963) du Conseil de sécurité priait tous les Etats de cesser toutes ventes d'armes, de munitions et de véhicules militaires à l'Afrique du Sud. Par la suite, le Conseil de sécurité a étendu cette interdiction en décrétant l'embargo. De plus, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont, à plusieurs reprises, exprimé leur inquiétude en ce qui concerne le renforcement du potentiel militaire de l'Afrique du Sud et le Conseil a adopté la résolution 418 (1977). Cette résolution invitait tous les Etats à interdire tout accord portant sur des contrats ou des licences de production, de vente ou d'entretien de tous types d'armes, d'équipements et de véhicules militaires. Les Etats étaient également priés de cesser toute coopération avec l'Afrique du Sud en ce qui concerne la fabrication des armes nucléaires.

210. En dépit de ces résolutions très fermes, certains pays occidentaux, et plus particulièrement les Etats-Unis d'Amérique et l'entité sioniste, continuent de collaborer avec le régime raciste d'Afrique du Sud dans ce domaine. La coopération entre l'entité sioniste et le régime raciste sud-africain dans le domaine nucléaire a eu pour résultat les essais nucléaires de septembre dernier, au large de l'Afrique du Sud, comme cela a été confirmé par de nombreuses sources scientifiques. Les dangers qui menacent l'Afrique et le monde entier du fait de l'acquisition d'armes nucléaires par deux régimes racistes, l'Afrique du Sud et Israël, sont évidents pour tous d'autant plus que ces deux pays n'ont pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La coopération dans le domaine nucléaire favorise les ambitions des deux parties et leurs buts expansionnistes. L'appui militaire qui serait fourni au régime raciste d'Afrique du Sud lui donnerait plus de force et de puissance pour lutter contre les mouvements de libération des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie et l'encouragerait également à se rendre coupable de nouveaux actes d'agression contre les Etats africains voisins. Cette hypothèse peut être aisément envisagée, surtout si nous tenons compte du fait que le régime raciste d'Afrique du Sud a augmenté ses dépenses militaires dans une telle mesure qu'elles ont déjà atteint 2 milliards de dollars.

211. Outre les mesures dont j'ai déjà parlé, l'Assemblée générale a demandé à tous les pays, dans de nombreuses résolutions, de mettre fin à tous les échanges commerciaux avec le régime raciste d'Afrique du Sud. Cependant, nous devons constater que le taux des échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud s'est accru, et que certains pays occidentaux, notamment les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, ne respectent pas les résolutions de l'ONU dans ce domaine. En fait, ils agissent en complète contradiction avec ces résolutions. Ils ont renforcé leur coopération

avec ce système et une coopération nouvelle s'est fait jour dans le domaine des investissements, des prêts, des fournitures de pétrole, des questions monétaires et des transports, outre le maintien de relations diplomatiques, culturelles, éducatives et sportives que ces pays entretiennent avec le régime raciste d'Afrique du Sud. Toute collaboration avec ce régime est en contradiction directe avec les buts et les principes des Nations Unies et fournit à ce système les moyens de se maintenir grâce à l'appui économique, industriel et financier qui lui est nécessaire. De même, les sociétés multinationales qui coopèrent avec ce système, l'aidant ainsi à renforcer son arsenal militaire, permettent au régime raciste de se retrancher et de lutter contre les mouvements de libération nationale, et permettent également à l'Afrique du Sud de servir de base d'agression contre les Etats africains indépendants voisins.

212. Je voudrais mentionner à ce propos la Déclaration politique, adoptée lors de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane en 1979, et dans laquelle il est dit :

« La Conférence s'est déclarée vivement préoccupée par la coopération économique, militaire et nucléaire que les puissances impérialistes... continuent d'apporter au régime sud-africain et elle l'a résolument condamnée. Elle a souligné que cette coopération a non seulement facilité l'instauration et la consolidation de l'appareil répressif et oppressif du régime d'*apartheid*, mais encore renforcé le potentiel de guerre de Pretoria, notamment ses plans de développement nucléaire qui constituent une menace pour le peuple sud-africain, les pays voisins indépendants et la paix et la sécurité internationales<sup>5</sup>. »

213. Ma délégation repousse énergiquement l'idée selon laquelle on opérerait pour la non-application des sanctions prévues dans la Charte des Nations Unies sous le prétexte que cela pourrait menacer la paix et la sécurité internationales. C'est en fait la poursuite de cette politique de non-reconnaissance du droit à l'autodétermination et à l'indépendance de tous les peuples qui souffrent encore sous la domination raciste et impérialiste qui constitue, à l'heure actuelle, une menace à la paix et à la sécurité internationales. La coopération et l'appui que certains pays accordent au régime raciste d'Afrique du Sud et à l'entité sioniste constituent également une menace à la paix et à la sécurité internationales et encouragent ces régimes racistes à continuer d'appliquer leur politique impérialiste et raciste. La coopération avec ces régimes racistes est clairement en contradiction avec les nombreuses résolutions adoptées par les Nations Unies à cet égard ainsi qu'avec les résolutions adoptées par la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, tenue à Genève en 1978<sup>6</sup>, qui ont condamné le sionisme et ses relations avec le régime raciste d'Afrique du Sud. Cette coopération entrave également la juste lutte héroïque que mène le peuple d'Afrique du Sud pour obtenir sa pleine liberté et sa souveraineté.

<sup>5</sup> Document A/34/542, annexe, sect. 1, par. 76.

<sup>6</sup> Voir *Rapport de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, Genève 14-25 août 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.XIV.2).

214. Une base solide pour nouer et entretenir des relations internationales saines et constantes et pour défendre les principes de la paix et de la sécurité internationales peut être édiflée sur la reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples qui souffrent encore sous la domination du racisme et de l'impérialisme partout dans le monde.

215. L'Iraq a reconnu que tous les peuples opprimés et colonisés doivent jouir du droit à l'autodétermination. C'est pourquoi l'Iraq appuie énergiquement la lutte que mène le peuple africain pour son indépendance et sa liberté et pour venir à bout du racisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid*. Il fournit également une aide matérielle et morale à ces peuples qui luttent pour leur liberté, leur dignité et la reconnaissance de leurs droits de l'homme. L'Iraq se trouvera toujours aux côtés des peuples qui luttent pour obtenir leurs droits légitimes.

216. L'Assemblée générale a adopté la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [*résolution 2106 A (XX), annexe*] et elle a également adopté la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*. L'Iraq a ratifié ces instruments et tient à souhaiter la bienvenue au nombre croissant de pays qui y ont adhéré. Il invite les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ces instruments et à hâter ainsi l'application des mesures qu'ils recommandent en vue d'atteindre les nobles idéaux vers lesquels ils tendent.

217. En conclusion, ma délégation tient à rendre hommage à la lutte héroïque que mènent les peuples d'Afrique du Sud qui ont consenti, et continuent à consentir, d'énormes sacrifices en s'opposant à l'injustice et à l'oppression raciale les plus brutales. Elle voudrait également rendre hommage au peuple de Namibie, qui, sous la direction de son organisation, la SWAPO, lutte pour sa liberté et son indépendance. Elle souhaite en outre rendre hommage à l'attitude militante des Etats africains de première ligne et déclarer qu'elle appuie pleinement ces pays dans leur lutte contre la discrimination raciale et l'*apartheid*.

218. M. KRAVETS (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : Depuis de nombreuses années déjà, l'Organisation des Nations Unies adopte, presque à l'unanimité, des décisions dans lesquelles le système honteux et la pratique de l'*apartheid* sont qualifiés de crimes contre l'humanité et sont l'une des formes les plus monstrueuses des violations grossières des droits de l'homme. L'*apartheid* représente une des formes les plus cruelles de tyrannie; c'est une tare dans la conscience de l'humanité, un défi insolent lancé aux peuples du monde entier et une menace à la paix et la sécurité internationales.

219. La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine, partageant pleinement cette idée que l'on se fait de l'*apartheid* et éprouvant une répulsion profonde à son égard, voudrait s'arrêter sur certaines des raisons principales qui font que ce système est si vivace.

220. Le régime raciste d'Afrique du Sud jouit de la protection solide d'un certain nombre de puissances impérialistes, dont la collusion avec les racistes est la raison principale de l'existence de l'*apartheid* et de l'accroissement de son agressivité. La déduction selon laquelle c'est précisément l'impérialisme de l'Occident, et essentiellement des pays de l'Organisation de l'Atlantique nord [OTAN], qui assure les conditions nécessaires pour le maintien des derniers foyers du colonialisme et du racisme sur le continent africain est reconnue par l'Organisation des Nations Unies comme une réalité. Les milieux impérialistes ont besoin que d'Afrique australe soit maintenue sous le contrôle des racistes et des colonisateurs pour assurer leurs intérêts stratégiques et égoïstes. C'est précisément pour cette raison que les pays de l'OTAN poursuivent et élargissent leur coopération politique, économique, militaire, nucléaire et autre avec le régime de Pretoria — le régime d'*apartheid*.

221. Avec l'aide d'un certain nombre de pays impérialistes occidentaux et en coopération avec eux, la République sud-africaine a été transformée en bastion de lutte contre les mouvements de libération nationale en Afrique. Les pays membres de l'OTAN arment le régime raciste de Pretoria afin qu'il s'oppose au processus de libération politique et économique de l'Afrique et soit la place forte de la contre-révolution. La coopération nucléaire avec l'Afrique du Sud est particulièrement inquiétante, car elle représente une grande menace pour la paix et la sécurité dans le monde entier.

222. Dans la pratique, toute cette politique est appliquée grâce à une étroite coopération entre le régime raciste et un grand nombre de sociétés transnationales et de monopoles nationaux des puissances impérialistes. Jouissant d'une énorme puissance économique, les sociétés transnationales non seulement s'assurent des bénéfices phénoménaux grâce à l'exploitation de la population noire et de couleur de l'Afrique du Sud qui est opprimée par un labeur d'esclave, mais contrôlent en réalité les immenses ressources naturelles de ce pays. C'est précisément dans ce contexte que l'on arrive à comprendre le rôle, l'importance et le mécanisme des politiques suivies par les pays occidentaux et des activités de leurs monopoles en République sud-africaine. C'est ainsi que l'existence de l'*apartheid* et son caractère vivace sont assurés par l'impérialisme, grâce à des investissements énormes. Selon les statistiques officielles, le volume des investissements étrangers en provenance des Etats-Unis et des pays d'Europe occidentale dans l'économie de l'Afrique du Sud est passé de 5,8 milliards de rands en 1970 à 22 milliards de rands — soit 27 milliards de dollars — en 1978. Ces investissements ont donc presque quadruplé.

223. Les sociétés transnationales manifestent un intérêt tout particulier à l'égard de la Namibie illégalement occupée par la République sud-africaine. Vingt-quatre grandes sociétés étrangères opèrent en Namibie.

224. L'aide et l'appui aux racistes sont accordés en violation des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en dépit des exigences de la communauté internationale pour qu'il soit mis un terme à la coopération avec le régime d'*apartheid*.

225. En s'opposant à ce que soient appliquées à l'encontre de l'Afrique du Sud les sanctions obligatoires prévues dans la Charte des Nations Unies, les représentants des puissances impérialistes clament que l'on peut, semble-t-il, déceler dans les actions du régime raciste quelques éléments « positifs » et que l'on remarque « des tendances de changement vers le mieux »; ils se réfèrent aux réformes auxquelles procèdent les racistes de Pretoria. Le Comité spécial contre l'*apartheid*, dont la RSS d'Ukraine a l'honneur d'être membre, rejette résolument toutes ces manœuvres. L'*apartheid* est un système tellement sinistre et criminel qu'il est impossible de le modifier ou de l'améliorer. Il est indispensable de l'éliminer.

226. La politique consistant à « embellir et parer » l'*apartheid* qu'appliquent les dirigeants de la République sud-africaine a un seul objectif, à savoir essayer de se sauver et de se sortir de leur situation désespérée, qui s'est encore aggravée en raison, notamment, de la victoire du Front patriotique du Zimbabwe, pays dont le peuple a gagné son indépendance.

227. Renverser la vapeur et faire marche arrière — voilà la tâche que ce sont fixés les dirigeants racistes de la République sud-africaine. En poursuivant cette politique de ravalement de l'*apartheid*, ils ont choisi la voie d'une pression militaire ouverte exercée de plus en plus sur les pays voisins, où ils s'adonnent à un travail de sape clandestin. L'Afrique du Sud appuie maintenant les bandes antigouvernementales réactionnaires qui se livrent à des actes de sabotage et de diversion sur le territoire du Mozambique. Les *mass media* nous informent que les racistes sud-africains accueillent les mercenaires qui fuient le Zimbabwe, afin de les utiliser dans une guerre non déclarée contre ce jeune Etat indépendant. Les autorités sud-africaines, en fournissant argent et armes, appuient le renégat angolais Savimbi et ils lancent des raids contre le territoire angolais. Les forces armées sud-africaines continuent d'occuper illégalement la Namibie.

228. Lors d'une interview accordée au *Jornal de Angola*, le Président de la SWAPO, M. Sam Nujoma, a déclaré que la situation actuelle en Namibie est extrêmement explosive. Il a fait remarquer que cela est dû à une répression croissante de la part des racistes sud-africains et à l'élimination physique de dirigeants et de membres de la SWAPO par des petits commandos spéciaux formés en République sud-africaine. Il a dit également que la politique dilatoire qui freine les négociations sur la Namibie a pour but de gagner du temps et d'attendre un changement de politique aux Etats-Unis du fait de l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle administration.

229. Cependant, cette voie aventuriste, qui implique de tragiques épreuves pour les peuples d'Afrique australe, est inévitablement vouée à l'échec. Les victoires qui ont couronné les luttes de libération en Afrique et le triomphe remporté par le vaillant peuple du Zimbabwe sont une source d'inspiration pour la majorité — opprimée, peut-être, mais non brisée — des Sud-Africains et les poussent à mener une lutte toujours plus résolue contre le racisme et l'*apartheid*, et pour la liberté. Le peuple sud-africain exécutera sans faute la sentence déjà prononcée par l'histoire contre le régime d'*apartheid* et du

racisme. Il peut compter sur la sympathie et le soutien de l'ensemble de la communauté internationale.

230. La délégation de la RSS d'Ukraine voudrait appeler l'attention des membres de l'Assemblée sur le document A/35/22/Add.1, où il est démontré de façon convaincante que d'importantes décisions de l'Organisation visant à éliminer l'*apartheid* ne sont pas mises en œuvre du fait des actes de sabotage du régime raciste protégé par les puissances impérialistes. L'aide de la communauté internationale aux peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie doit être, avant tout, d'exiger résolument de l'Afrique du Sud qu'elle mette en œuvre les décisions adoptées par l'Organisation des Nations Unies et de continuer à insister sur ce point.

231. Nous estimons extrêmement important que l'Assemblée générale adopte, à sa trente-cinquième session, des décisions condamnant catégoriquement les Etats qui poursuivent leur coopération avec l'Afrique du Sud et demande à tous les Etats d'appliquer immédiatement des mesures de pression sur le régime de Pretoria, y compris l'interdiction de fournir du pétrole et des produits pétroliers à l'Afrique du Sud et la cessation de tous investissements dans ce pays.

232. La délégation de la RSS d'Ukraine exige la mise en œuvre stricte de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité portant embargo sur la fourniture d'armes aux racistes d'Afrique du Sud. Le régime raciste criminel de Pretoria, en ignorant de façon éhontée la volonté de l'Organisation des Nations Unies, ne laisse d'autre choix à la communauté internationale que celui de prendre des mesures coercitives et d'appliquer à l'encontre de l'Afrique du Sud des sanctions générales, conformément au Chapitre VII de la Charte. Nous appuyons la proposition tendant à ce que le Conseil de sécurité adopte la décision voulue en la matière, dont ont déjà parlé ici de nombreuses délégations, ainsi que la décision de convoquer une conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud.

233. La délégation de la RSS d'Ukraine se déclare prête à coopérer étroitement avec toutes les délégations souhaitant que l'Organisation des Nations Unies adopte des mesures et des décisions concrètes et efficaces visant à éliminer au plus tôt l'*apartheid*.

234. M. ISMAIL MANSOR (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Plus de trois décennies se sont écoulées depuis que la question de l'*apartheid* a été soulevée pour la première fois à l'Organisation des Nations Unies. Chaque année, l'Assemblée générale adopte résolutions après résolutions condamnant la politique d'*apartheid* et demandant à ce qu'il soit mis fin à ce détestable système. Chaque année, les Etats Membres sont priés de coopérer en prenant des mesures appropriées allant de la rupture de toutes formes de contact avec l'Afrique du Sud jusqu'aux sanctions et à l'embargo contre cet Etat. L'objectif est d'isoler le régime minoritaire blanc de ce territoire de la communauté internationale, de le priver de tout appui, de toute aide et de toute coopération qui pourraient renforcer ce régime et sa politique d'*apartheid*.

235. Cependant, à l'heure actuelle, le régime minoritaire blanc illégal d'Afrique du Sud est plus fort que

jamais et l'*apartheid*, au lieu de s'effondrer se développe de plus en plus. Et cela est dû au fait que plusieurs pays qui sont en mesure de faire pression sur l'Afrique du Sud n'ont pas pris les mesures nécessaires exigées par les Nations Unies. Cette absence de volonté politique de la part des pays concernés a permis au régime sud-africain de poursuivre sa politique d'*apartheid* au mépris total des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

236. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/35/22] décrit les divers actes de répression auxquels se livre le régime sud-africain contre les adversaires de l'*apartheid*. Ces actes comprennent l'arrestation aveugle d'étudiants et de dirigeants syndicaux, l'imposition de diverses mesures d'interdiction et de lourdes peines de prison aux combattants de la liberté. La torture et les sévices auxquels sont soumis les détenus et les prisonniers politiques sont des moyens couramment employés par la police sud-africaine. Les appels de la communauté mondiale en vue de la libération de Nelson Mandela, le dirigeant africain noir qui languit dans l'horrible prison de Robben Island depuis 16 ans déjà, n'ont pas eu d'écho.

237. Ma délégation est également troublée par les rapports faisant état d'une collaboration militaire entre certains Etats et le régime minoritaire d'Afrique du Sud. Cette collaboration, qui se manifeste sous la forme de nouvelles fournitures d'équipement militaire moderne, de transfert de techniques et d'investissements dans les industries d'armements, constitue une grave violation de la résolution sur l'embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud. Par ailleurs, le courant de capitaux et d'investissements étrangers en vue du développement économique de l'Afrique du Sud se poursuit malgré les appels répétés pour qu'il soit mis fin à cette coopération. Ces actes ont réduit à néant les efforts de la communauté internationale pour faire pression sur l'Afrique du Sud afin qu'elle abandonne sa politique de discrimination et d'oppression. Il est clair que nous sommes en présence d'actes irresponsables commis contre un peuple qui lutte pour l'égalité et la justice.

238. Mon pays a toujours condamné la politique d'*apartheid* qui crée une discrimination entre les hommes selon leur couleur et opprime la majorité noire pour mieux préserver la suprématie de la minorité blanche d'Afrique du Sud. Cette politique non seulement est contraire au principe de l'égalité et de la dignité de l'homme, mais représente également une source de tension et de conflit qui menace la paix et la sécurité internationales. En privant la population noire d'Afrique du Sud de ses droits, de sa dignité et de son rôle légitime dans la vie de son propre pays, cette politique a provoqué un sentiment de profonde frustration et un ressentiment aigu parmi l'écrasante population noire. En même temps, elle l'a encouragée, à juste titre, à recourir à tous les moyens dont elle dispose, y compris la lutte armée, afin de se libérer des griffes de l'*apartheid*. Et la communauté internationale n'est nullement surprise d'apprendre que le mouvement anti-*apartheid* prend de l'ampleur parmi les ouvriers, les étudiants et la population noire sud-africaine en général.

239. A la lumière de l'attitude répressive du régime minoritaire blanc, le mouvement anti-*apartheid* en Afrique du Sud mérite notre plein appui et nos encouragements. Ma délégation, pour sa part, souhaite réitérer son plein appui au peuple d'Afrique du Sud dans sa lutte contre l'*apartheid*. Nous souhaitons également rendre un vibrant hommage à tous les dirigeants du mouvement de libération d'Afrique du Sud pour leur dévouement et les sacrifices qu'ils font pour cette noble cause.

240. Mon pays a été parmi les premiers pays qui ont aboli tous liens et contacts avec l'Afrique du Sud. Tout commerce, toutes relations économiques entre la Malaisie et l'Afrique du Sud sont interdits, de même que tous les déplacements et tous les voyages entre nos deux pays. La Malaisie est également l'un des pays qui ont pris l'initiative de demander l'expulsion de l'Afrique du Sud du Commonwealth. Et nous entendons poursuivre notre boycottage complet contre l'Afrique du Sud tant que la voix de la communauté internationale n'aura pas été entendue.

241. La clef du succès de la lutte menée par le peuple d'Afrique du Sud contre l'*apartheid*, c'est l'appui sincère que la communauté internationale doit apporter à cette cause. Le monde a condamné l'*apartheid* comme crime contre l'humanité et a demandé son élimination. Ce qui fait défaut, cependant, c'est la volonté politique de nombreux Membres de l'Organisation. Je saisis cette occasion pour prier instamment ceux qui maintiennent encore des relations militaires et économiques avec le régime minoritaire d'Afrique du Sud et qui collaborent avec ce régime dans quelque domaine que ce soit, d'assumer leurs responsabilités et leurs obligations en mettant un terme à toute relation avec l'Afrique du Sud. Quant au régime de la minorité blanche, nous l'engageons à entendre les avertissements qui lui sont lancés, car à moins qu'il ne modifie sa politique, il sera noyé dans une vague de violences et d'effusions de sang. Nous espérons que cela pourra être évité grâce à une transition pacifique vers l'instauration de l'égalité et de la justice pour tous, sans considération de couleur ou de croyance.

242. M. RANGA (Inde) [interprétation de l'anglais] : C'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole devant l'Assemblée générale lors du débat sur la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain, en ma qualité de représentant d'un pays dont l'appui à la lutte menée contre le racisme et les autres formes de domination est connu du monde entier.

243. J'estime que cette occasion est un honneur particulier étant donné les relations personnelles que j'ai eues avec le père de notre nation, le Mahatma Gandhi, père également de la croisade entreprise contre le système barbare d'*apartheid*. En ce moment même, je me remémore clairement ma participation à la lutte dirigée contre l'impérialisme et la domination coloniale menée par cet homme frêle mais animé d'une volonté de fer. Il y avait à cette époque des milliers d'hommes et de femmes qui, comme moi, se sont lancés dans le feu de la lutte menée en Inde pour la liberté, répondant ainsi à l'appel de ce grand chef, le Mahatma Gandhi.



244. Comme on le sait, c'est en Afrique du Sud que le Mahatma Gandhi a conçu et perfectionné une arme unique de non-violence, *satyagraha*, pour la libération des peuples opprimés et la liberté de son peuple. L'une des premières sensations éprouvées par le Mahatma Gandhi lorsque, jeune homme de 24 ans, il est arrivé en Afrique du Sud, a été celle de l'atmosphère opprimante, mélange de snobisme et de discrimination raciaux qui régnait dans le pays. Les Indiens, installés en grand nombre en Afrique du Sud, et dont une majorité était composée de travailleurs sous contrat, n'étaient — tout comme les Noirs africains — considérés que comme des bêtes de somme par les coloniaux blancs et faisaient l'objet de lois et règlements inhumains et d'un ostracisme social. Le sens de la justice sociale et son esprit humaniste ont été très vite éveillés chez le Mahatma Gandhi, car il a été instruit par son expérience personnelle de la manière indigne dont étaient traités ses concitoyens et les Africains noirs. Il s'est chargé de la tâche de mobiliser la communauté indienne pour entreprendre la lutte contre cette injustice sociale inhumaine. Ce fut le début d'une longue lutte historique. Le point décisif fut la décision prise par le gouvernement du Natal d'introduire un projet de loi visant à priver les Indiens de leurs droits. Le Mahatma Gandhi comprit immédiatement la portée de ce projet et il engagea ses compatriotes à résister par une action concertée. Il s'était rendu en Afrique du Sud en tant qu'avocat dans un procès, mais le destin de l'humanité lui réservait une mission plus noble. Les événements survenus en Afrique du Sud l'obligèrent à prolonger de 20 ans son séjour dans ce pays, à faire appel à toutes ses ressources spirituelles latentes et à transformer le malheur en une source spirituelle et créative. C'est cette force qui lui a permis de stimuler et d'enrichir l'ardeur révolutionnaire des masses opprimées et dominées du monde pour lutter pour leurs droits de l'homme.

245. La lutte contre le racisme et la discrimination s'est poursuivie sous une forme ou sous une autre et la justesse de la cause plaidée par le Mahatma Gandhi a été reconnue et s'est élargie. Le Mahatma Gandhi avait prévu qu'on ne pourrait éviter tôt ou tard un affrontement avec le Gouvernement sud-africain et il savait par expérience qu'aucune force brutale, si diabolique soit-elle, ne saurait étouffer l'esprit inné de l'homme qui le porte à lutter et à endurer la souffrance. Ce qu'il est parvenu à faire, il a appris aux autres à le faire : selon lui, la résistance individuelle pouvait être développée et organisée en une lutte de masse collective dans la poursuite de l'équivalent moral de la guerre.

246. En 1907, une loi a été promulguée selon laquelle il faudrait enregistrer tous les Indiens, hommes et femmes, et relever leurs empreintes digitales. Le Mahatma Gandhi a conseillé aux membres de la communauté indienne de refuser de se soumettre à cet acte avilissant et de le défier au risque d'être emprisonnés. En 1908, son arrestation a été suivie d'autres *satyagrahas*. Au cours de la même année il a été arrêté une deuxième fois et, en 1909, une troisième fois. Le *satyagraha* s'est étendu. A un moment, il y avait environ 50 000 travailleurs sous contrat en grève et plusieurs milliers d'Indiens emprisonnés. Dans sa lutte, le Mahatma Gandhi a été aidé par sa femme, Kasturba, et ses collègues britanniques, dont M. Henry Polak. Le gouvernement a essayé

de recourir à la répression et même aux armes et il y a eu de nombreux morts. A la fin, comme un biographe du Mahatma Gandhi l'a dit : « Le général Smuts a fait ce que chaque gouvernement qui a essayé de s'opposer à Gandhi a dû faire : il a cédé ». C'était le premier incident de ce genre. En janvier 1914 un accord provisoire a été conclu et il a été fait droit aux principales revendications des Indiens.

247. Bien que le Mahatma Gandhi ait entamé la lutte contre la discrimination raciale parce que les Indiens faisaient l'objet de mesures de discrimination en Afrique du Sud, il s'est par la suite intéressé au sort de toutes les races non blanches, au moment où le Gouvernement sud-africain adoptait la politique de discrimination raciale en tant que système officiel qui séparait les communautés en raison de leur race, auxquelles il refusait de reconnaître les mêmes droits et privilèges.

248. J'ajoute que le Mahatma Gandhi a béni le Front pour la liberté des peuples coloniaux et de couleur et le Congrès Pan-Africain organisé à la fin de la seconde guerre mondiale par lord Fenner Brockway, Jomo Kenyatta, George Padmore, le professeur A. G. Stock, M. Makonnen, l'écrivain Peter Abrahams et moi-même et qu'il a appuyé notre demande pour que le droit de tous les peuples coloniaux et de couleur soit reconnu par les puissances mondiales d'après guerre.

249. Le rôle de pionnier de l'Inde a trouvé sa consécration historique dans le mouvement des droits de l'homme lorsque les Nations Unies ont commencé à examiner la question du racisme en Afrique du Sud, en 1946<sup>7</sup>, à la demande du Gouvernement indien. En octobre 1946, l'Assemblée générale se réunissait pour la deuxième partie de sa première session et le Gouvernement indien demandait que soit examinée la question du traitement injuste dont faisaient l'objet les Indiens en Afrique du Sud. Au cours de cette session, l'Assemblée, sur l'insistance de l'Inde, adoptait la résolution 103 (I), qui, entre autres, stipulait « qu'il est dans l'intérêt supérieur de l'Humanité de mettre un terme immédiat aux persécutions et aux discriminations... raciales ». Depuis lors, des événements historiques et des révolutions sont survenus dans le monde et nombre de nations, petites et grandes, ont accédé à l'indépendance après avoir secoué le joug de la domination étrangère.

250. Aujourd'hui, alors que 154 nations de tous les continents du monde jouent un rôle constructif en tant que Membres de plein droit de l'Organisation des Nations Unies, le Zimbabwe est parmi les derniers de ces pays ainsi honorés à s'être joint à cette communauté des nations libres et indépendantes. Au nom de ma délégation, je voudrais rendre hommage au peuple héroïque du Zimbabwe pour les résultats remarquables qu'il a obtenus. Ma délégation voudrait également qu'il soit noté que l'Inde apprécie pleinement la contribution couronnée de succès apportée par les Nations Unies à la naissance de cette nouvelle nation indépendante.

251. A l'occasion de ce triomphe de l'humanité, nous nous souvenons du peuple malheureux d'Afrique du Sud, en particulier des dirigeants qui, comme M. Nel-

<sup>7</sup> Voir document A/149.

son Mandela, languissent toujours dans les terribles prisons d'Afrique du Sud. Nous sommes de cœur avec ces hommes courageux et braves, avec ces femmes et ces enfants qui continuent de lutter pour obtenir leurs droits inaliénables, y compris l'établissement du gouvernement par la majorité. Il est, en effet, regrettable que, malgré la pression continue et constante de la communauté mondiale, le régime raciste d'Afrique du Sud continue de méconnaître effrontément tous les appels de la conscience mondiale qui lui intiment de mettre fin, une fois pour toutes, à la pratique odieuse et barbare d'*apartheid*. Ma délégation a noté que certains intellectuels influents d'Afrique du Sud ont émis l'idée de créer des homelands blancs au milieu des Africains noirs dans ce pays. De l'avis de ma délégation, l'humanité ne peut accepter rien de moins que la réalisation par le peuple de l'Afrique du Sud du gouvernement par la majorité. Récemment, nous avons lu dans les journaux que le Gouvernement sud-africain aurait assoupli certaines des règles rigoureuses qui s'appliquent aux Africains noirs. Bien que cela puisse être le résultat des pressions exercées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud, ces concessions sont en réalité trop minimes. Il existe encore une très grande disparité, comme c'est le cas dans de nombreux autres domaines de l'existence, dans l'enseignement dispensé à regret aux enfants noirs, contrastant avec les facilités d'enseignement mises librement et généralement à la disposition des enfants blancs. Combien de temps faudra-t-il encore pour que le régime blanc de l'*apartheid* en Afrique du Sud rende l'enseignement obligatoire pour les enfants noirs dans les mêmes conditions ? Aucune concession de ce genre ne pourra jamais remplacer la pleine reconnaissance des

droits de l'homme à ce peuple et le gouvernement par la majorité en matière politique.

252. Dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, on peut lire entre autres :

« Le danger de conflit est grandement accru par le renforcement constant du potentiel militaire du régime et par ses efforts désespérés pour se doter d'une capacité d'action nucléaire. » [Voir A/35/22, par. 294.]

A cet égard, nous regrettons que certains pays riches du monde collaborent de façon déraisonnable avec l'Afrique du Sud dans différents domaines, y compris le domaine nucléaire, encourageant ainsi les dirigeants racistes d'Afrique du Sud à fouler aux pieds les droits de l'homme et la dignité de la majorité noire. Nous voudrions, une fois encore, lancer un appel à tous les pays qui collaborent avec l'Afrique du Sud pour qu'ils prennent garde aux signes du temps, surtout à la suite de la victoire triomphale du peuple courageux du Zimbabwe, et pour qu'ils se joignent à la communauté mondiale pour éliminer une fois pour toutes le fléau de l'*apartheid*.

253. Pour ma délégation, il ne fait aucun doute qu'aussi longue et difficile que puisse être la lutte du peuple d'Afrique du Sud la victoire finira par lui revenir. Il peut être assuré que sa lutte est également la nôtre. Nous partageons ses souffrances pour tous les actes de répression dirigés contre lui. Nous lui apporterons résolument notre appui jusqu'à ce qu'il remporte la victoire.

*La séance est levée à 19 h 15.*